Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère des Affaires municipales

Rapport annuel 1986-1987

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le ministère des Affaires municipales

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 4e trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08541-1
ISSN 0481-472X

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous remettre le rapport d'activités du ministère des Affaires municipales pour l'année terminée le 31 mars 1987.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le ministre des Affaires municipales,

André Bourbeau

Québec, octobre 1987

Monsieur André Bourbeau
Ministre des Affaires municipales
20, avenue Chauveau
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport des différentes directions du ministère des Affaires municipales pour l'année terminée le 31 mars 1987.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le sous-ministre,

Jacques O'Bready

Québec, octobre 1987

Table des matières

Première partie
Le ministère des Affaires municipales 9

Lois dont l'administration relève en tout ou en partie du ministère des Affaires municipales 9

Organigramme 30-31

Mission du Ministère 11

Rôle des unités administratives 12

Personnel de direction au 31 mars 1987 16

États financiers 18

Deuxième partie
Les principales réalisations en 1986-1987 23

Chapitre 1
Aménagement du territoire municipal 23

— Administration et gestion découlant de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme 23

— Recherche et conception 23

— Assistance technique 24

— Diffusion d'information 24

— Assistance financière 25

— Études et avis divers 27

Chapitre 2
Orientations gouvernementales en aménagement 29

— Avis en vertu de l'article 16 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme 29

— Avis en vertu de l'article 27 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme 29

— Avis d'intervention du Gouvernement sur le territoire 29

— Modifications aux règlements de contrôle intérimaire 29

— Suivi auprès des municipalités régionales de comté et des communautés 29

— Coordination interministérielle 29

Chapitre 3
Aide et surveillance administratives et financières 33

— Études et programmes d'administration financière 33

— Gestion financière et administrative 34

— Financement municipal 35

— Vérification 37

— Aqueducs et égouts 37

Chapitre 4
Évaluation foncière 39

— Animation 39

— Programmes de compensation 40

Chapitre 5
Administration générale 41

— Secrétariat du Ministère 41

— Révision des lois municipales 41

— Législation 41

— Recherche et politiques 43

— Gestion 46

— Communications 47

Chapitre 6
Aide institutionnelle et restructuration du territoire 49

— Organisation municipale 49

— Affaires nordiques et amérindiennes 49

— Bureaux régionaux 51

— Administration centrale 52

Chapitre 7
Sécurité-incendie 55

— Réduction des pertes 55

— Assistance technique et matérielle 58

Première partie
Le ministère des Affaires municipales

Lois dont l'administration relève en tout ou en partie du ministère des Affaires municipales

Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (L.R.Q., c. A-2)

Loi sur l'aide municipale à la protection du public aux traverses de chemin de fer (L.R.Q., c. A-15)

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)

Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)

Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)

Loi sur les colporteurs (L.R.Q., c. C-30)

Loi sur la Commission municipale (L.R.Q., c. C-35)

Loi sur la Communauté régionale de l'Outaouais (L.R.Q., c. C-37.1)

Loi sur la Communauté urbaine de Montréal (L.R.Q., c. C-37.2)

Loi sur la Communauté urbaine de Québec (L.R.Q., c. C-37.3)

Loi sur les concessions municipales (L.R.Q., c. C-49)

Loi sur le Conseil régional de zone de la Baie-James (L.R.Q., c. C-59.1)

Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal (L.R.Q., c. C-60.1)

Loi visant à promouvoir la construction domiciliaire (L.R.Q., c. C-64.01)

Loi sur la contribution municipale à la construction de chemins (L.R.Q., c. C-66)

Loi sur les corporations municipales et intermunicipales de transport (L.R.Q., c. C-70)

Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72)

Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q., c. D-7)

Loi sur le développement de la région de la Baie-James (L.R.Q., c. D-8)

Loi concernant les droits sur les divertissements (L.R.Q., c. D-14)

Loi sur les élections dans certaines municipalités (L.R.Q., c. E-2.1)

Loi sur l'entraide municipale contre les incendies (L.R.Q., c. E-11)

Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1)

Loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales (L.R.Q., c. F-6)

Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. I-0.1)

Loi sur l'interdiction de subventions municipales (L.R.Q., c. I-15)

Loi sur le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur (L.R.Q., c. M-15.3)

Loi sur le ministère des Affaires municipales (L.R.Q., c. M-22.1)

Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. M-39)

Loi sur l'organisation municipale de certains territoires (L.R.Q., c. 0-8)

Loi sur le parc de la Mauricie et ses environs (L.R.Q., c. P-7)

Loi sur la prévention des incendies (L.R.Q., c. P-23)

Loi sur la Régie du logement (L.R.Q., c. R-8.1)

Loi sur les régimes de retraite des maires et des conseillers des municipalités (L.R.Q., c. R-16)

Loi favorisant le regroupement des municipalités (L.R.Q., c. R-19)

Loi sur les rues publiques (L.R.Q., c. R-27)

Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8)

Loi sur la Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel (L.R.Q., c. S-15)

Loi sur les travaux municipaux (L.R.Q., c. T-14)

Loi sur la vente des services publics municipaux (L.R.Q., c. V-4)

Loi sur les villages cris et le village naskapi (L.R.Q., c. V-5.1)

Loi sur les villages miniers (L.R.Q., c. V-6)

Loi sur les villages nordiques et l'administration régionale Kativik (L.R.Q., c. V-6.1)

Loi sur les villes minières (L.R.Q., c. V-7)

Loi concernant les environs du nouvel aéroport international (1970, c. 48)

Loi concernant les environs du parc du Mont-Sainte-Anne (1971, c. 58)

Mission du Ministère

Le ministère des Affaires municipales a été créé le 4 mars 1918, à la demande de nombreux conseils municipaux, pour venir en aide aux municipalités en matière d'administration et de comptabilité.

Afin de tenir compte de l'évolution de la gestion gouvernementale, le Ministère a vu sa mission de surveillance et de contrôle des institutions municipales se modifier en un rôle de conseil et d'assistance auprès de celles-ci. C'est dans cette optique que la loi constitutive du Ministère a été amendée en décembre 1984 afin d'y introduire des dispositions qui traitent des devoirs et pouvoirs du ministre, notamment à l'égard des municipalités, des pouvoirs du sous-ministre, de la validité et de la preuve des documents du Ministère et de la nomination des fonctionnaires du Ministère.

Par ailleurs, ainsi qu'il apparaît dans les dernières réformes législatives touchant les questions municipales, la transformation des relations entre le Ministère et les municipalités en une relation entre deux niveaux d'institutions se poursuit progressivement. La mission du Ministère se définit maintenant dans une dynamique où l'on considère les municipalités comme des instances politiques décentralisées et responsables. Elle s'oriente vers une réduction relative des contrôles, de la surveillance et de l'aide financière, compensée par un accroissement de l'aide institutionnelle, de l'information, de la formation et par une représentation régionale.

Les mécanismes de surveillance et de contrôle ont d'ailleurs fait l'objet d'une révision attentive afin d'éliminer les contrôles inutiles ou de modifier, au besoin, les contrôles existants.

En décembre 1984, l'ensemble des responsabilités relatives à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme étaient conférées au ministre des Affaires municipales.

Mentionnons aussi que, depuis décembre 1985, la responsabilité de l'élaboration des politiques et programmes en matière d'habitation revient au ministre des Affaires municipales, lequel est aussi responsable de la Société d'habitation du Québec et de la Régie du logement.

Enfin, rappelons que relèvent aussi du ministre des Affaires municipales la Commission municipale du Québec, le Bureau de révision de l'évaluation foncière, la Société d'aménagement de l'Outaouais et la Société de développement de la Baie-James.

Rôle des unités administratives

Le ministère des Affaires municipales comprend trois directions à vocation horizontale: la Direction générale de la gestion, la Direction de la recherche et des politiques et la Direction des communications. Il comprend également six directions générales:

— la Direction générale de l'administration financière;

— la Direction générale de l'évaluation foncière;

— la Direction générale de la prévention des incendies;

— la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

— la Direction générale des orientations gouvernementales en aménagement;

— la Direction générale des relations avec les municipalités.

On retrouve aussi rattaché au Bureau du sous-ministre un secrétariat, une équipe-conseil en législation ainsi qu'une équipe chargée spécifiquement de la révision des lois municipales.

Enfin, le Ministère peut aussi compter sur un Service juridique et sur une Direction de la comptabilité, rattachés respectivement au ministère de la Justice et au ministère des Finances.

Direction générale de la gestion

La Direction générale de la gestion offre à la direction et aux gestionnaires du Ministère conseils et assistance en vue d'une gestion optimale des ressources humaines, financières et matérielles. Elle fournit aussi les services professionnels, techniques et matériels nécessaires à la bonne marche du Ministère.

La Direction générale de la gestion regroupe les services suivants:

— le Service des ressources humaines qui assume un rôle-conseil et un rôle de soutien auprès des gestionnaires et des employés/es du Ministère, de la Commission municipale du Québec et du Bureau de révision de l'évaluation foncière, en matière d'organisation administrative, de dotation, d'administration de la paie et d'avantages sociaux, de relations de travail et de développement des ressources humaines;

— le Service du budget qui prépare les prévisions budgétaires, de concert avec les unités administratives, et contrôle la réalisation des dépenses au cours de l'exercice financier;

— le Service des ressources matérielles qui fournit aux unités administratives le soutien matériel requis et assure la gestion centralisée des documents administratifs ainsi que la conservation des archives du Ministère;

— le Service des systèmes qui a comme mission d'offrir aux autres directions générales, directions et services le support informatique et administratif requis pour la réalisation de leur propre mandat au sein du Ministère.

Direction de la recherche et des politiques

La Direction de la recherche et des politiques a comme principale fonction de conseiller les autorités du Ministère dans l'élaboration de politiques ou de programmes relatifs aux collectivités locales et d'évaluer les propositions des autres ministères susceptibles d'affecter le monde municipal. De ce fait, une large part de ses activités est consacrée à la production d'analyses, d'avis et de documents d'orientation sur des questions ou des projets qui peuvent affecter les domaines de compétence du Ministère ou des municipalités.

Quant à la Division de l'information technique, rattachée à la Direction, elle a le mandat de recueillir systématiquement un ensemble de données statistiques et administratives sur les municipalités. De plus, la Division joue un rôle-conseil auprès des municipalités et de divers organismes afin de favoriser le développement de l'expertise du Québec en matière de gestion municipale informatisée. La Division assure aussi l'encadrement d'un atelier de cartographie et du Centre de documentation du Ministère.

Direction des communications

Le mandat de la Direction des communications est d'assurer une information adéquate et uniforme aux clientèles, de conseiller les autorités, les unités administratives et les bureaux régionaux sur les contenus et les techniques de diffusion. Elle joue un rôle de premier plan en matière de programmation et de coordination des activités d'information, d'édition, de représentation, de production audiovisuelle, de promotion et de rétroinformation.

Par ailleurs, la Direction élabore régulièrement des politiques et des procédures sous-jacentes à ces activités, en plus de les mettre ultérieurement en oeuvre.

Direction générale de l'administration financière

La Direction générale de l'administration financière fournit aux municipalités une aide en matière de gestion financière et administrative, plus particulièrement quant à leurs opérations de financement. Elle doit également surveiller les opérations financières des municipalités et exercer les contrôles financiers requis par les lois. Par ailleurs, la Direction générale agit comme conseillère en matière de financement municipal auprès de la direction du Ministère.

La Direction générale comprend quatre services:

— le Service des études et programmes d'administration financière qui élabore les instruments de gestion requis;

— le Service de la gestion financière et administrative qui fournit aux municipalités, plus particulièrement aux municipalités en difficulté, l'assistance technique dont elles ont besoin en matière de gestion financière et administrative;

— le Service du financement municipal qui comprend les divisions des obligations, des emprunts et des subventions; par l'intermédiaire de ces divisions, il veille à la coordination et au contrôle des travaux relatifs à l'approbation des règlements d'emprunt, à l'administration de programmes d'aide financière, ainsi qu'à l'émission des obligations et emprunts par billet des corporations municipales; il assure ainsi la meilleure utilisation possible des sources de financement municipal à moyen et à long termes;

— le Service de la vérification qui suit l'évolution de la situation financière des municipalités par la vérification et l'analyse des budgets, des états financiers et de divers rapports; il étudie également, en fonction des besoins particuliers, l'état des finances de certaines municipalités.

Direction générale de l'évaluation foncière

La Direction générale de l'évaluation foncière administre les parties de la Loi sur la fiscalité municipale qui concernent l'évaluation foncière. Elle détermine les normes, les méthodes et les critères d'évaluation servant à l'établissement des rôles d'évaluation et au maintien de leur continuité. Elle administre également les différents programmes de compensations de taxes pour les biens immobiliers du Gouvernement et ceux des réseaux des Affaires sociales et de l'Éducation, ainsi que celui compensant les municipalités pour le manque à gagner sur les fermes.

D'un autre côté, la Direction générale conseille la direction du Ministère sur les modifications qui pourraient être apportées aux lois et règlements touchant l'évaluation foncière et elle fournit aux délégués régionaux du Ministère les renseignements dont ils ont besoin pour informer les collectivités locales.

La Direction générale est composée de deux services:

— le Service des programmes de compensation d'évaluation foncière qui s'occupe de toutes les questions relatives au programme de paiements de compensations tenant lieu de taxes foncières et à celui qui régit le manque à gagner pour les municipalités, dû aux privilèges fiscaux consentis aux secteurs des fermes. Ce service voit aussi à déposer les plaintes nécessaires devant les tribunaux concernés lorsque ces évaluations sont jugées inéquitables;

— le Service d'animation qui est chargé d'élaborer et de réviser les normes et les méthodes ainsi que les guides administratifs nécessaires dans le domaine de l'évaluation foncière. De plus, maintenant que la majorité des rôles dits de "nouvelle génération" sont terminés, son mandat, dans le cadre de la continuité des rôles, consiste à animer et à conseiller le milieu municipal. Ce service a aussi une mission permanente d'animation et d'information auprès des professionnels/les de l'évaluation. Enfin, il gère toutes les opérations relatives à l'application des proportions médianes.

Direction générale de la prévention des incendies

La Direction générale de la prévention des incendies doit favoriser l'implantation de mesures afin de réduire les pertes humaines et matérielles causées par les incendies. À cette fin, elle fournit par son Service de la protection municipale, principalement aux municipalités, une assistance dans l'organisation de leur service de prévention des incendies, met à leur disposition, avec la collaboration de divers ministères, un système de formation de leurs effectifs et leur fournit une assistance technique dans leurs activités de sécurité-incendie.

Par son service de prévention, elle effectue l'éducation du public, en particulier des jeunes, à la prévention des incendies et implante des mesures de réduction des pertes occasionnées par l'incendie au Québec. Ce dernier service constitue une banque de données sur les circonstances des incendies et les pertes qu'ils occasionnent, en effectue l'analyse et fournit l'information en vue de rendre plus responsables les intervenants du secteur sécurité-incendie.

Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire veille à la mise en application de différentes lois relatives à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme, des lois qui confèrent aux autorités locales certains pouvoirs en cette matière ainsi que l'exercice des pouvoirs juridiques et réglementaires que le Ministère détient en vertu de lois particulières en ce domaine. La Direction assume de plus la gestion de programmes d'aide, de nature financière ou autres, destinés aux municipalités régionales de comté, aux communautés urbaines et régionale et aux municipalités locales.

Elle conseille la direction du Ministère relativement aux impacts et aux modalités de mise en application des lois, programmes et projets gouvernementaux relatifs à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire comprend quatre services:

— le Service de l'aide à la planification/Rive-nord et le Service de l'aide à la planification/Rive-sud qui fournissent aux collectivités locales, aux municipalités régionales de comté et aux communautés urbaines et régionale une assistance administrative et technique. L'assistance fournie par les services de l'aide à la planification est axée sur l'élaboration et l'utilisation des instruments d'aménagement et d'urbanisme de même que sur la formation des élus/es et des intervenants impliqués dans la gestion du territoire municipal;

— le Service de l'administration des programmes d'urbanisme et d'aménagement qui gère les programmes d'aide financière concernant, notamment, la revitalisation du centre-ville et des artères commerciales des villes de Montréal et Québec, la revitalisation des centres-villes ou des secteurs centraux d'environ 90 autres municipalités, l'assistance financière aux municipalités régionales de comté et aux communautés urbaines, et qui participe à la gestion d'un programme relatif à la mise en place d'infrastructures et à l'amélioration d'équipements relatifs à l'alimentation en eau potable et à l'évacuation des eaux usées domestiques (PAIRA). Il gère de plus les programmes d'acquisition et d'aménagement de terrains (mise en place d'infrastructures, travaux de voirie, etc.), produit des avis concernant des dossiers ministériels et assiste les municipalités dans la réalisation de certains projets opérationnels. Enfin, il administre le versement de certaines aides financières spéciales relatives à l'amélioration de la qualité du milieu, tout en dispensant aux municipalités l'assistance technique et administrative requise par ces programmes;

— le Service des études et projets qui poursuit diverses recherches et études traitant des problèmes d'urbanisme et d'aménagement du territoire reliés à certains milieux ainsi que des modalités d'intervention et de contrôle sur leurs ressources et leur instrumentation technique. Le Service est en outre appelé à collaborer avec divers ministères à l'analyse de certaines problématiques, au suivi et à l'application de politiques et lois diverses ainsi qu'à la mise en oeuvre de projets divers. Il conseille la Direction du Ministère sur des politiques, projets de loi, interventions et programmes, toujours reliés à l'aménagement et à l'urbanisme, issus de ministères, organismes et autres intervenants. Sa participation à l'aide technique de la Direction auprès des municipalités se traduit par l'élaboration et la diffusion des publications et la mise au point d'instruments d'urbanisme, par des projets de modifications législatives et par des échanges avec des intervenants des milieux municipaux et d'associations diverses.

Direction générale des orientations gouvernementales en aménagement

La Direction générale des orientations gouvernementales en aménagement a le mandat de coordonner l'exercice des responsabilités imparties au Gouvernement et à ses ministères et organismes en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Plus spécifiquement, elle est chargée d'assurer la préparation, à l'intention des municipalités régionales de comté (MRC) et des communautés qui sont à élaborer leur schéma d'aménagement, des avis, documents, décrets et interventions du Gouvernement visés aux articles 11, 16, 27, 29 et 149 à 165 de cette loi, lesquels sont sous la responsabilité du ministre des Affaires municipales. La Direction générale exécute ces fonctions en relation avec une vingtaine de ministères et organismes gouvernementaux dont les orientations ou les activités sont susceptibles d'avoir un impact sur l'aménagement du territoire.

Dans le cadre de ce mandat, les travaux de la Direction générale s'articulent autour des trois objectifs suivants:

— favoriser une meilleure coordination et concertation des politiques et interventions du Gouvernement et de ses ministères et organismes en ce qui concerne l'aménagement du territoire, afin d'atteindre une plus grande cohérence interministérielle;

— favoriser le dialogue et la concertation du Gouvernement et de ses ministères et organismes avec les MRC et les communautés en matière d'aménagement et assurer que les schémas d'aménagement soient le produit de cette concertation;

— favoriser la conciliation des responsabilités du Gouvernement, de ses ministères et organismes avec celles des MRC et amener un réajustement des politiques et pratiques du Gouvernement et de ses ministères en matière d'aménagement afin que les MRC puissent exercer leurs responsabilités en vertu de la loi.

La Direction générale comprend deux services. Chaque service est chargé:

— de coordonner un certain nombre de ministères et organismes dans la définition de leurs orientations et projets en matière d'aménagement;

— d'assurer l'élaboration et la production des documents et avis à l'intention d'un certain nombre de MRC et de communautés;

— d'assurer le suivi de ces documents et avis, ce tant auprès des ministères que des MRC.

Direction générale des relations avec les municipalités

La Direction générale des relations avec les municipalités exerce des activités d'information, de formation, de représentation et d'assistance du Ministère auprès des élus/es et des fonctionnaires municipaux. Elle exerce, par l'intermédiaire des bureaux régionaux, le rapprochement et la cohérence des activités du Ministère auprès des municipalités et des organismes socio-économiques. Elle assure également la rétroinformation provenant du milieu municipal et, à cet effet, conseille les autorités du Ministère relativement aux besoins des municipalités et aux impacts des programmes et activités du Ministère.

D'autre part, elle aide les municipalités à résoudre certains problèmes d'organisation municipale et se préoccupe tout spécialement des affaires municipales en milieux nordique et amérindien.

La Direction générale des relations avec les municipalités comprend trois services:

— le Service de l'organisation municipale qui fournit aux municipalités une aide technique leur permettant de résoudre leurs problèmes d'organisation territoriale (regroupement, annexion, création et démembrement) et d'ententes intermunicipales au sujet des services; il met à la disposition des municipalités son expertise en matière de division en districts électoraux municipaux, de changement de dénomination ou de statut et de recherche historique; il conseille les autorités du Ministère en rapport aux demandes soumises par les municipalités et sur toutes questions relatives à la restructuration des municipalités locales et régionales;

— le Service des affaires nordiques et amérindiennes qui fournit aux groupes de citoyens/nes, aux organismes du milieu et aux municipalités constituées l'aide technique nécessaire; il conseille les autorités du Ministère sur toutes questions relatives au Nord québécois et aux affaires amérindiennes et assure la coordination des activités du Ministère sur ce territoire; il participe à l'élaboration et à l'évaluation de programmes ministériels et gouvernementaux concernant le milieu nordique et les autochtones; il administre les programmes spéciaux adressés aux collectivités locales; il entretient des relations avec des représentants/es des municipalités et avec tout autre organisme représentatif et, enfin, représente le Ministère auprès du Secrétariat des activités gouvernementales en milieux amérindien et inuit, rattaché au Conseil exécutif, et auprès des autres ministères concernés;

— le Service des bureaux régionaux qui est constitué du Bureau du directeur à Québec et d'un bureau régional dans les villes de Rimouski, Chicoutimi, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Montréal, Hull, Rouyn-Noranda et Baie-Comeau. Les mandats de ce service sont d'assurer la représentation du Ministère en région et d'offrir l'aide et le soutien aux municipalités; il réalise ces mandats en exerçant diverses activités d'assistance de premier niveau, d'information, de représentation et de concertation auprès de la clientèle du monde municipal et de rétroinformation auprès des autorités du Ministère.

En plus de ces trois services, la Direction générale dispose, au niveau de l'administration centrale, d'un groupe de travail dont le mandat est d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes de formation s'adressant aux élus/es et aux fonctionnaires municipaux ainsi que d'une équipe responsable de la programmation et de la gestion des données informatisées portant sur l'organisation politico-administrative des municipalités.

Personnel de direction au 31 mars 1987

Ministre
André Bourbeau

Directeur du cabinet
Paul M. Rolland

Bureau du sous-ministre:
Sous-ministre
Jacques O'Bready

Sous-ministre adjoint
Jacques Fournier

Sous-ministre adjoint
Florent Gagné

Sous-ministre adjointe
Louise Thibault-Robert

Secrétaire du ministère
Mario Saint-Germain

Conseiller en législation
André Carrier

Directeur de la révision des lois municipales
Dennis Pakenham

Direction de la recherche et des politiques
Robert Cournoyer

Service juridique
Jacques Lanctôt

Direction de la comptabilité
Marc Bégin

Direction générale de la gestion
Yvon Verrette

Service des ressources humaines
Yves Turenne

Service du budget
Vacant

Service des systèmes
Jacques Leguay

Service des ressources matérielles
Raymonde Fiset

Direction des communications
Richard Thériault

Direction générale de l'administration financière
Alphé Poiré

Service des études et programmes
Antoine Sylvain

Service de la gestion financière et administrative
Jacques Asselin

Service du financement municipal
Jean-Pierre Michel

Division des emprunts
André Mercier

Division des obligations
Jean-Claude Quesnel

Division des subventions
Marc-André Laforest

Service de la vérification
Benoît Arial

Direction générale de l'évaluation foncière
Vacant

Service des programmes de compensation
Gaston Vachon

Service de l'animation
Roger Mayrand

Direction générale de la prévention des incendies
Gaétan Levasseur

Service de la prévention
Jean-Claude Roch

Service de la protection municipale
Jean-Guy Delage

Direction générale de l'urbanisme
et de l'aménagement du territoire
Georges Felli

Service de l'aide à la planification/Rive-Nord
Fernand Martin

Service de l'aide à la planification/Rive-Sud
Marcel Meunier

Service de l'administration des programmes
d'urbanisme et d'aménagement
Robert Aubé

Service des études et projets
Jean Rousseau

Direction générale des relations avec
les municipalités
Vacant*

Service de l'organisation municipale
François Gélinas

Service des affaires nordiques et amérindiennes
Jean-Guy Blouin

Service des bureaux régionaux
André Demers

Direction générale des orientations
gouvernementales en aménagement
LouisDussault

Coordonnatrice de secteur
Lise Monette

Coordonnateur de secteur
Pierre Lavergne

Délégués/es régionaux du Ministère:

Rimouski	Jules Coulombe**
Chicoutimi	André Rochefort
Québec	Roland Verreault
Trois-Rivières	Normand Papineau
Sherbrooke	Bernadette Doyon
Montréal	Raymond Lynch
Hull	Pierre Ricard
Rouyn-Noranda	Denis Bureau
Baie-Comeau	Louis Bélanger

---

* Ce poste est devenu vacant à la suite du décès de M. Lucien Métras en cours d'année.

** Monsieur Jean-Paul Caron a remplacé monsieur Coulombe en cours d'année.

États financiers

Répartition du budget selon les programmes et éléments de programme 1986-1987

	Effectifs		Budget	Budget	Dépenses
	Permanents	Occasionnels	(000 $)	(000 $)	(000 $)
Programme 01					
Aménagement du territoire municipal					
Éléments de programme					
1. Urbanisme et aménagement du territoire	57	10	49 789,8	52 051,4	52 048,3
2. Orientations gouvernementales en aménagement	8	16	867,4	828,7	828,6
Programme 02					
Aide et surveillance administratives et financières					
Éléments de programme					
1. Surveillance de la gestion municipale	89	3	3 593,6	3 533,6	3 449,2
2. Aide financière aux municipalités	—	—	559,4	1 257,6	1 238,8
3. Fonds de péréquation	—	—	14 300,0	14 243,0	14 190,4
Programme 03					
Évaluation foncière					
Éléments de programme					
1. Normalisation et aide technique	52	2	2 431,3	2 787,1	2 297,9
2. Compensation tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du Gouvernement	—	—	17 945,8	17 621,8	17 477,5
3. Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles des réseaux des Affaires sociales et de l'Éducation	—	—	225 871,7	226 545,9	226 474,4
4. Compensation de l'effet de plafonnement des taxes foncières sur les terres agricoles	—	—	14 000,0	13 294,0	13 293,7
Programme 04					
Administration générale					
Éléments de programme					
1. Direction	65	10	5 816,8	5 346,1	4 907,8
2. Gestion	66	29	6 161,2	6 185,2	5 960,4

	Effectifs		Budget	Budget	Dépenses
	Permanents	Occasionnels	(000 $)	(000 $)	(000 $)
Programme 05					
Relations avec les municipalités					
Éléments de programme					
1. Aide institutionnelle et assistance technique	54	1	2 410,2	2 410,2	2 261,1
2. Soutien financier à la restructuration du territoire, aux villages nordiques et à l'administration régionale Kativik	—	—	13 095,5	13 095,5	12 663,3
Programme 06					
Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts	—	—	49 718,0	49 718,0	46 601,7
Programme 08					
Sécurité-incendie					
Éléments de programme					
1. Direction et prévention	16	—	666,2	716,2	665,0
2. Aide aux municipalités	17	—	824,8	774,8	652,9
Total	**424**	**70**	**408 051,7**	**410 409,1**	**405 011,0**

Répartition du budget et des dépenses par catégorie[1]
1986-1987

Catégories	Budget initial (000 $)	Budget révisé (000 $)	Dépenses (000 $)
01 Traitements	16 352,8	15 752,8	15 298,6
02 Autres rémunérations	1 715,1	1 843,1	1 868,1
03 Communications	1 463,6	1 387,5	1 192,4
04 Services	1 963,8	4 283,5	3 634,5
05 Entretien	149,5	137,7	128,5
06 Loyers	2 971,6	2 877,4	2 822,1
07 Fournitures	695,9	652,4	526,6
08 Équipement	365,9	401,4	327,2
10 Transfert	382 350,1	383 054,7	379 203,0
11 Autres dépenses	20,9	16,1	10,0
13 Prêts, placements et avances	2,5	2,5	—
Total	**408 051,7**	**410 409,1**	**405 011,0**

1 À l'exclusion des organismes affiliés suivants: CMQ, BREF, SAO et SDBJ.

Dépenses par programme[1]

Titre du programme	Exercice 1986-1987 (000 $)
Aménagement du territoire municipal	52 876,9
Aide et surveillance administratives et financières	18 878,4
Évaluation foncière	259 543,5
Administration générale	10 868,2
Relations avec les municipalités	14 924,4
Aide financière à la construction de réseaux d'aqueducs et d'égouts	46 601,7
Sécurité-incendie	1 317,9
Total	**405 011,0**

1 À l'exclusion des organismes affiliés suivants: CMQ, BREF, SAO et SDBJ.

Dépenses de transfert par programme[1]

Titre du programme	Exercice 1986-1987 (000 $)
Aménagement du territoire municipal	49 200,6
Aide et surveillance administratives et financières	15 429,2
Évaluation foncière	254 853,1
Administration générale	425,6
Aide institutionnelle et restructuration du territoire	12 663,3
Aide financière à la construction de réseaux d'aqueducs et d'égouts	46 601,7
Sécurité-incendie	29,5
Aide financière aux sociétés d'État	
• Société d'aménagement de l'Outaouais (SAO)	4 893,7
• Société de développement de la Baie-James (SDBJ)	5 095,0
Total	**389 191,7**
Moins:	
Dépenses de transfert non considérées comme subvention selon le manuel de comptabilité à l'usage des municipalités[2]	258 865,7
Subventions	**130 326,0**
Pourcentage des subventions par rapport au total	**33,5**

1 Incluant la CMQ, le BREF, la SAO et la SDBJ.

2 Ce type de dépenses de transfert (non considérées comme subvention) comprend celles des programmes de compensation pour l'effet de plafonnement de la taxe d'affaires des PME, de compensations tenant lieu de taxes foncières des immeubles du Gouvernement, des réseaux de l'Éducation et des Affaires sociales ainsi que des fermes et boisés.

Deuxième partie
Les principales réalisations en 1986-1987

Chapitre 1
Aménagement du territoire municipal

La responsabilité de la mise en oeuvre du programme Aménagement du territoire municipal relève de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et des quatre services qui la composent.

Dans le cadre de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Direction a poursuivi en 1986-1987 la réalisation de son principal objectif qui est de fournir une assistance administrative, technique et financière aux municipalités locales, municipalités régionales de comté et communautés urbaines et régionale pour l'élaboration de leur schéma d'aménagement de même que de participer activement aux divers groupes de travail formés dans les ministères concernés par l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

Les diverses activités reliées à la réalisation de ce programme sont regroupées sous six thèmes principaux:

— administration et gestion découlant de l'application de la loi;

— recherche et conception;

— assistance technique;

— diffusion d'information;

— assistance financière;

— études et avis divers.

Administration et gestion découlant de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Le processus de planification enclenché par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a nécessité de nouveau cette année un suivi intense de la part du Ministère. Dans le cadre de l'élaboration des schémas d'aménagement, la Direction a produit à l'intention du ministre 35 avis sur les propositions d'aménagement et 70 avis sur des schémas d'aménagement adoptés par les municipalités régionales de comté et ce, en tenant compte des objectifs et des projets du Ministère.

La Direction a de plus collaboré à la préparation par la Direction générale des orientations gouvernementales en aménagement des 91 avis transmis par le ministre concernant les propositions d'aménagement et les schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté, compte tenu des objectifs et projets du Gouvernement, de ses ministères et mandataires.

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux d'élaboration et de mise en oeuvre de leurs schémas d'aménagement, les municipalités régionales de comté et les communautés urbaines et régionale ont modifié leurs règlements de contrôle intérimaire. Conformément à la loi, les règlements de modification sont transmis au ministre qui a le pouvoir de les modifier ou de les désavouer en tout ou en partie. La Direction a produit à son intention un avis-synthèse sur 131 règlements de modification.

Afin de tenir compte de circonstances imprévues ou particulières, la loi prévoit que le ministre peut prolonger un délai qu'elle impartit aux municipalités locales et régionales ou leur accorder un nouveau délai. Ainsi, la Direction a examiné les demandes de prolongation et de nouveaux délais pour fins de recommandation au ministre. Le ministre a accordé 46 prolongations de délai à l'élaboration des schémas et sept à l'élaboration des programmes particuliers d'urbanisme. Vingt-six nouveaux délais ont été accordés à l'élaboration de schémas d'aménagement et deux à l'élaboration des programmes particuliers d'urbanisme.

Le Ministère accorde une aide financière aux municipalités régionales de comté pour élaborer leur schéma d'aménagement. Les modalités de cette aide sont fixées dans un protocole d'entente. Compte tenu de leur situation, des municipalités ont demandé au ministre de modifier leur protocole. Ainsi, 158 demandes de modification à des protocoles d'entente ont été examinées par la Direction. Soixante-dix-sept protocoles d'entente ont été modifiés à la suite d'extension de délai.

Recherche et conception

Poursuivant l'action du Ministère, la Direction générale a élaboré, pendant l'exercice 1986-1987, dans le cadre de la collection "Aménagement et

urbanisme", 21 documents portant sur des sujets se rapportant à divers aspects de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Parmi ces sujets, certains s'adressent particulièrement aux élus/es, d'autres aux intervenants oeuvrant dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme et d'autres aux citoyens/nes.

À titre de responsable de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de partenaire gouvernemental, le Ministère a, par le biais de la Direction, contribué activement aux échanges entre les ministères, d'une part, et entre le Gouvernement et les municipalités régionales de comté, d'autre part. Mentionnons sa participation aux travaux des comités interministériels chargés d'étudier les problématiques d'aménagement concernant les terres publiques, les boisés privés, les zones inondables, le milieu riverain des lacs et des cours d'eau, la révision des zones agricoles ainsi que l'impact des hauts niveaux des Grands-Lacs et leurs conséquences sur le fleuve Saint-Laurent.

La Direction a de plus fourni au ministre 23 projets de mémoire à être soumis au Comité ministériel permanent de l'aménagement et du développement régional. L'objectif du Ministère fut de concilier l'action des intervenants sur le territoire et ce, dans l'esprit des réformes en matière d'aménagement du territoire.

La Direction assure par ailleurs un suivi aux dossiers particuliers d'aménagement et d'urbanisme concernant l'harmonisation des schémas d'aménagement dans l'agglomération montréalaise, les ponts interprovinciaux de l'Outaouais et l'aménagement du territoire de la capitale nationale fédérale.

Dans un autre ordre de préoccupations, la Direction tient à sensibiliser les jeunes à leur futur rôle de citoyen en matière d'aménagement et d'urbanisme. À cette fin, elle a produit, en collaboration avec le ministère de l'Éducation du Québec, un guide d'activités pédagogiques adapté pour les enseignants des 3^{e} et 4^{e} années du niveau primaire.

Assistance technique

Un des mandats de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire consiste à fournir une aide technique aux municipalités régionales de comté, aux municipalités locales et aux communautés urbaines et régionale.

Au cours de la dernière année, l'élaboration et l'adoption des schémas d'aménagement par les municipalités régionales de comté ont amené le Ministère à fournir une aide technique soutenue aux corporations municipales.

Dans un contexte où 82 versions définitives et 70 schémas d'aménagement ont été adoptés (quatre sont entrés en vigueur), le personnel de la Direction a été invité à participer à environ 500 réunions organisées à l'intention des élus/es ou des fonctionnaires municipaux. L'assistance technique fournie par la Direction a porté sur l'application et la gestion des règlements de contrôle intérimaire, d'une part, et sur l'élaboration des schémas d'aménagement conformément aux préoccupations municipales et à la loi, d'autre part. Ce soutien a notamment eu pour objet l'harmonisation du contenu des schémas avec les projets et orientations du Gouvernement, des ministères, des mandataires et des organismes publics. Enfin, les quatre municipalités régionales de comté, dont le schéma d'aménagement est entré en vigueur, ont reçu une aide particulière concernant la mise en oeuvre de ce dernier.

En plus du soutien fourni aux municipalités régionales de comté, la Direction a prêté assistance aux municipalités locales en matière d'aménagement et d'urbanisme. Ce soutien a principalement eu pour objet l'élaboration et l'application du règlement sur les dérogations mineures, la formation des comités consultatifs d'urbanisme de même que l'étude de problèmes particuliers d'urbanisme et d'application des règlements. De plus, les 88 municipalités reconnues admissibles au programme ReviCentre ont bénéficié d'une aide technique du Ministère dans la mise en oeuvre de leur programme.

Diffusion d'information

La Direction a maintenu ses efforts pour diffuser une information adéquate et rejoindre une clientèle de plus en plus diversifiée.

Le personnel de la Direction a donc participé à divers congrès, colloques ou journées d'étude organisés, entre autres, par diverses municipalités régionales de comté, l'Union des municipalités du Québec, l'Union des municipalités régionales de comté du Québec, l'Association québécoise d'urbanisme, la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec, la Corporation des secrétaires municipaux du Québec, l'Association des aménagistes régionaux du Québec, l'Association des urbanistes municipaux du Québec, la Société des professeurs de géographie du Québec, l'Association des agents du bâtiment et le Regroupement des sociétés d'initiative et de développement des artères commerciales.

La Direction collabore aussi à la rédaction d'articles de revues distribuées dans le milieu municipal ou auprès des spécialistes de l'aménagement et de l'urbanisme. Ces revues sont publiées par divers organismes et associations professionnelles ou par le Ministère lui-même.

Pour joindre une clientèle élargie, la Direction cherche à utiliser d'autres modes de diffusion de l'information. Au cours du dernier exercice financier, la Direction, en collaboration avec la Direction des communications, a conclu une entente avec la société Radio-Québec. Neuf chroniques ont été diffusées lors de l'émission Téléservice au cours des mois d'avril et mai 1987. L'objectif poursuivi est d'atteindre un plus grand nombre de citoyens/nes et de les sensibiliser à certains aspects de l'aménagement ou de l'urbanisme et au rôle que joue leur municipalité à cet égard.

Étant donné que la plupart des schémas d'aménagement entreront en vigueur au cours des premiers mois de l'exercice 1987-1988, la Direction a préparé un programme pour appuyer les municipalités régionales de comté et les municipalités locales dans la mise en oeuvre des schémas d'aménagement. Une de ces activités consiste dans l'organisation de réunions d'information en collaboration avec les municipalités et la Direction générale des relations avec les municipalités. Ces réunions auront lieu à partir du mois d'avril 1987 et seront tenues dans la plupart des municipalités régionales de comté. Un matériel de base, composé de documents et d'éléments de support visuel, a été préparé à cette fin.

Poursuivant son objectif de sensibilisation des jeunes à leur rôle de citoyen, la Direction a diffusé le matériel pédagogique préparé à l'intention des enseignants/es dans le cadre du programme de géographie du Québec et du Canada de 3^{e} année secondaire. La Direction a ainsi répondu à environ 2 400 demandes de matériel.

La Direction assure également la diffusion systématique des documents qu'elle produit auprès de clientèles privilégiées: les secrétaires-trésoriers/ères et les greffiers/ères des municipalités locales et régionales, les membres de la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec, la plupart des bibliothèques spécialisées et plusieurs centres de documentation. Elle répond également à toutes les demandes supplémentaires provenant de divers milieux, principalement de municipalités locales et régionales (élus/es et officiers municipaux), de différents centres de documentation, des milieux gouvernemental, universitaire et collégial ainsi que de quelques citoyens/nes. La Direction a ainsi répondu à plus de 600 demandes de ce type.

Comme par le passé, le service téléphonique a été offert aux citoyens/nes, aux élus/es et aux officiers municipaux pour leur faciliter l'accès à l'information sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

Assistance financière

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire assure la gestion du programme d'assistance financière aux municipalités régionales de comté et aux communautés urbaines. Elle assure également la gestion du programme d'aide à la revitalisation des centres-villes et secteurs centraux (ReviCentre) ainsi que du programme d'aide à la revitalisation du centre-ville et des artères commerciales des villes de Montréal et Québec. Par ailleurs, la Direction est associée, à titres divers, à la gestion de certains programmes de subventions, notamment du programme visant la réalisation de projets spécifiques d'aménagement dans certaines municipalités et du Programme d'aide à l'implantation de réseaux d'aqueducs et d'égouts (PAIRA), dont la gestion est assumée conjointement par la Direction générale de l'administration financière et la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire pour les aspects les concernant respectivement.

Procédure d'autorisation et de suivi des programmes

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire a également fourni une aide technique dans le cadre de ses activités de gestion des dossiers relatifs aux différents programmes: aide à l'implantation de réseaux d'aqueducs et d'égouts (PAIRA), acquisition et aménagement de terrains (PAAT), aide à la revitalisation des centres-villes et secteurs centraux (ReviCentre), aide à la revitalisation du centre-ville et des artères commerciales des villes de Montréal et de Québec, aide financière aux municipalités régionales de comté et, à l'occasion, de la gestion de fonds destinés à des projets municipaux subventionnés à partir du Fonds de développement régional de l'Office de planification et de développement du Québec.

C'est aussi dans cette optique que la Direction continue d'encourager la formation de sociétés d'initiative et de développement des artères commerciales (SIDAC) dans le cadre des efforts consacrés par le Ministère à la revitalisation des centres-villes. Ainsi, une douzaine de nouvelles sociétés de ce type ont été formées en 1986-1987.

Compte tenu des pouvoirs accordés en 1985 aux municipalités locales d'acquérir et d'aménager des terrains à des fins d'habitation sans devoir adopter un programme à cette fin, la Direction a fourni l'information et l'assistance technique nécessaires quant à ces nouveaux pouvoirs et à la façon d'y mettre fin dans les municipalités qui s'étaient prévalues du PAAT et qui le désiraient.

Aide financière aux municipalités régionales de comté et aux communautés urbaines

Une assistance financière est fournie aux municipalités régionales de comté dans le but de leur permettre d'assumer leurs responsabilités en matière d'aménagement du territoire.

Au cours de l'exercice financier 1986-1987, le Ministère a versé aux municipalités régionales de comté 13 031 300 $ dans le cadre de trois programmes de subvention dont:

— 8 834 200 $ pour le fonctionnement;

— 1 153 100 $ pour la rémunération des membres des conseils des municipalités régionales de comté;

— 3 044 000 $ pour l'élaboration des schémas d'aménagement.

Une assistance financière est aussi fournie aux communautés urbaines pour leur permettre d'assumer leurs responsabilités dans le cadre de l'élaboration des schémas d'aménagement.

Au cours de l'exercice financier 1986-1987, le Ministère a versé à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cadre de ce programme, une somme de 434 900 $ correspondant à la deuxième tranche d'une subvention totale de 1 087 000 $ accordée pour la réalisation de son schéma d'aménagement.

Revitalisation des centres-villes et secteurs centraux (ReviCentre)

Le programme ReviCentre, instauré pour mettre en oeuvre la politique gouvernementale relative aux centres-villes, s'est poursuivi cette année et a même été prolongé de trois mois et demi pour se terminer le 15 juillet 1987, date à laquelle l'exécution des interventions municipales devra être complétée.

Ainsi, à la fin de l'exercice financier 1986-1987, toutes les municipalités reconnues admissibles au programme ont signé un protocole d'entente avec le Ministère au sujet des interventions qu'elles ont entreprises ou qu'elles entreprendront d'ici la fin du programme. De ces municipalités, 18 ont déjà terminé leurs travaux, bénéficiant alors de la subvention maximale qui leur avait été réservée.

Revitalisation du centre-ville et des artères commerciales des villes de Montréal et Québec

Dans le cadre de ce programme de revitalisation, la Direction s'est assurée de la gestion des différents volets du programme et de l'élaboration des documents administratifs et techniques nécessaires à son application. En 1986-1987, plus de 200 contribuables ont déjà bénéficié du Programme de crédits de taxes (volet A) et du Programme de subventions à l'amélioration des bâtiments commerciaux (volet B) pour lesquels les Villes et le Ministère ont octroyé des subventions prévues en fonction de la nature et du coût réel des travaux effectués. Les Villes ont également réalisé des interventions municipales dans le cadre du volet C du Programme, qui consiste à exécuter des travaux publics municipaux. Le Ministère a ainsi versé un peu plus de 9 000 000 $ aux Villes de Québec et de Montréal ainsi qu'à leurs citoyens/nes.

Subventions spéciales

Le Ministère peut verser, dans certaines circonstances, des subventions pour des projets d'aménagement qui ne s'inscrivent pas dans le cadre de programmes spécifiques, mais que le Gouvernement a décidé d'appuyer financièrement par le biais du Fonds de développement régional de l'Office de planification et de développement du Québec. Ces projets, auxquels l'Office de planification et de développement du Québec reconnaît un impact régional, peuvent concerner notamment l'implantation d'infrastructures dans des municipalités où prévalent des conditions particulières, l'acquisition de terrains à des fins d'aménagement (réalisation d'ouvrages), des interventions ponctuelles dans le cadre de la revitalisation de centres-villes ou divers autres travaux municipaux compatibles avec les objectifs du Fonds de développement régional et à l'égard desquels le ministère des Affaires municipales produit un avis favorable.

Au cours de l'exercice 1986-1987, le Ministère par le biais de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, a ainsi continué de verser la subvention réservée à l'ex-ville de Rouyn pour la réalisation de travaux de réaménagement dans son centre-ville (versement de la dernière tranche de 483 150 $ d'un montant maximal d'aide financière de 1 973 150 $). Cette somme d'argent avait déjà fait l'objet d'un transfert de fonds au Ministère en provenance du Fonds de développement régional de l'Office de planification et de développement du Québec.

De plus, il faut considérer qu'au cours de l'exercice 1986-1987, la Direction a aussi produit, au nom du Ministère, cinq avis portant sur différents projets municipaux soumis à son attention par l'Office de planification et de développement du Québec.

Aide à l'implantation de réseaux d'aqueducs et d'égouts (PAIRA-1985)

Dans le cadre de ce programme, la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire établit l'admissibilité des projets soumis au Ministère en fonction de critères et de normes spécifiques à ce programme. Cette admissibilité est établie à partir des normes de densité d'occupation du sol fixées pour les milieux bâtis dont les constructions ont été érigées avant le 30 août 1978. La Direction décrit les travaux jugés admissibles, détermine, si requis, des ouvrages équivalents, valide les coûts des travaux rendus ainsi admissibles et participe à l'établissement des coûts réels des travaux admissibles, une fois ceux-ci réalisés. Elle s'assure également, préalablement au versement de l'aide financière prévue dans le cadre de ce programme, de l'existence d'instruments adéquats de contrôle en matière de lotissement et de construction pour l'ensemble du territoire des municipalités concernées, et ce par l'application de règlements appropriés, soit sur le territoire de la municipalité ou sur celui de la municipalité régionale de comté dans laquelle cette dernière se situe.

Ainsi, au cours de l'exercice financier 1986-1987, la Direction a effectué, dans le cadre du programme PAIRA-1985, 155 analyses sur des questions ayant trait à l'admissibilité de nouvelles demandes. Elle a également procédé à l'analyse de 74 dossiers de vérification de coûts, une fois ceux-ci réalisés par les municipalités dans le cadre des programmes PAIRA, PAIRA-1983 et PAIRA-1985, afin de permettre le versement par la Direction générale de l'administration financière de l'aide financière destinée à ces dernières.

Études et avis divers

Études

Le projet de recherche en aménagement rural amorcé l'an dernier s'est poursuivi en 1986-1987. Cette étude visait l'élaboration de deux guides, maintenant terminés, qui paraîtront dans la collection Aménagement et urbanisme sous les titres *Le village* et *L'espace d'extension du village*. Ces publications fournissent aux municipalités rurales un soutien documentaire pratique face à certaines interventions en aménagement qui pourrait éventuellement être utile lors de l'élaboration du plan et des règlements d'urbanisme. La Direction a de plus rédigé un guide de rénovation des bâtiments commerciaux, à l'intention des municipalités. Ce guide constitue un outil de base permettant aux intéressés/es de connaître les principales caractéristiques d'un bâtiment et de l'espace urbain où il s'insère, et d'identifier les moyens d'action possibles.

Avis

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire est également appelée à fournir des avis divers sur des projets gouvernementaux, municipaux et privés qui sont assujettis à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à la Loi sur la qualité de l'environnement ou qui font l'objet d'évaluations interministérielles.

Dans le cadre du Comité interministériel sur les études d'impacts sur l'environnement, 28 nouveaux projets furent soumis à la Direction pour l'analyse du projet de directive. À ceux-ci s'ajoute le traitement de 36 autres projets qui en sont rendus à des étapes ultérieures du processus de consultation (recevabilité, acceptabilité environnementale).

La Direction générale a soumis 29 avis concernant des projets d'annexions, fusions, érections en municipalité ou toutes autres modifications dans la structure du territoire municipal, plus particulièrement en ce qui a trait aux aspects de ces projets inhérents à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

Le Ministère, par l'intervention de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, cherche à concilier l'action des divers ministères intervenant sur le territoire, et ce dans l'esprit des récentes réformes en aménagement du territoire.

La Direction offre un concours régulier à l'élaboration et au développement de politiques gouvernementales ayant une incidence sur l'urbanisme, l'aménagement du territoire ou le monde municipal. À cet effet, elle conçoit des programmes, propose des modifications législatives et assure la participation technique du Ministère au sein de groupes de travail. L'implication de la Direction dans le cadre du projet de révision des lois municipales et de dossiers en matière de restructuration municipale en est un exemple.

Par ailleurs, le Ministère a entretenu des échanges avec l'Université du Québec à Montréal, l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal et les collèges offrant une formation en aménagement du territoire pour faire le point sur des préoccupations communes dont l'évolution des techniques et leur adéquation aux attentes du milieu municipal.

À mesure que se poursuivait l'élaboration des schémas d'aménagement et qu'étaient déposées les propositions d'aménagement les précédant, la Direction a parachevé l'analyse du contenu de ces dernières. Le bilan qui en a été tiré a permis de recueillir plusieurs indications quant aux préoccupations, aux interventions et aux actions qui seront véhiculées par les schémas à venir et qui permettront de mieux orienter les activités de soutien et d'information de la Direction.

Dans le but de mieux connaître l'état des ressources humaines en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, la Direction a entrepris une vaste recherche auprès des milieux municipaux, gouvernementaux et privés. À ce jour, l'enquête a permis d'identifier 1 250 personnes oeuvrant dans ce domaine, de répertorier les principales tâches qu'elles accomplissent et l'étendue de leur formation et de leur expérience. Près de 50 % de l'effectif réel estimé a ainsi été rejoint. Cette recherche nous a également permis d'identifier les outils d'urbanisme (plans, règlements, comité consultatif d'urbanisme et inspecteurs) dont étaient dotées 760 des 1 500 municipalités locales du Québec. Spécifions que la partie de la recherche touchant le secteur privé a été réalisée en collaboration avec la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec.

Notons enfin que la Direction générale a aussi collaboré à divers projets d'intervention gouvernementale, tel le projet Archipel.

Chapitre 2
Orientations gouvernementales en aménagement

Avis en vertu de l'article 16 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Dans le cadre de l'application de l'article 16 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le ministre des Affaires municipales doit transmettre à chaque MRC, qui a adopté une proposition d'aménagement, un avis en vertu de l'article 16 de la loi. Cet avis informe la MRC, cette fois-ci de façon plus définitive, des orientations et projets que le Gouvernement et ses ministères poursuivent ou entendent réaliser sur son territoire au cours des cinq prochaines années. Cet avis formule également les commentaires du Gouvernement et de ses ministères et organismes relativement au contenu de la proposition d'aménagement de la MRC; il doit enfin formuler, le cas échéant, les objections du Gouvernement à l'égard de cette proposition d'aménagement adoptée par la MRC.

En cours d'exercice, la Direction générale a préparé de tels avis à l'intention de 62 MRC et, au 31 mars 1987, toutes les MRC, sauf une, en avaient reçus.

Avis en vertu de l'article 27 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Lorsqu'une MRC adopte son schéma d'aménagement, le ministre des Affaires municipales dispose de 90 jours avant l'entrée en vigueur du schéma pour demander à la MRC, par avis motivé en vertu de l'article 27 de la loi, d'y apporter des modifications s'il considère que le schéma ne respecte pas les orientations du Gouvernement et de ses ministères et organismes en matière d'aménagement.

En cours d'exercice, 72 MRC ont adopté leur schéma d'aménagement et 31 avis ont été préparés par la Direction générale pour autant de MRC. Ces avis ont été transmis par le ministre des Affaires municipales. Les schémas d'aménagement de quatre MRC sont entrés en vigueur durant la même période, portant à cinq le nombre de schémas en vigueur au 31 mars 1987.

Avis d'intervention du Gouvernement sur le territoire

En vertu de l'article 149 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lorsque le Gouvernement, ses ministères ou ses mandataires désirent intervenir sur le territoire d'une MRC où est en vigueur un règlement de contrôle intérimaire ou un schéma d'aménagement, le ministre doit d'abord transmettre avis à cette MRC et obtenir d'elle une opinion certifiant la conformité de l'intervention projetée par rapport aux objectifs du schéma ou aux dispositions du règlement de contrôle intérimaire. Cette opération est coordonnée par la Direction générale. En cours d'exercice, une centaine d'avis d'intervention ont ainsi été transmis à des MRC.

Modifications aux règlements de contrôle intérimaire

Lorsqu'une MRC modifie son règlement de contrôle intérimaire, le ministre des Affaires municipales peut, dans les 90 jours, le désavouer en tout ou en partie en vertu de l'article 70 de la loi. Compte tenu de ce pouvoir du Ministre, la Direction générale consulte les ministères sur l'impact des modifications envisagées par rapport à leurs orientations et projets en matière d'aménagement.

Suivi auprès des municipalités régionales de comté et des communautés

Conformément à l'esprit de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les choix d'aménagement doivent résulter d'une démarche de concertation entre les MRC, les municipalités et le Gouvernement. Outre la transmission de documents et d'avis formels du Gouvernement aux MRC, il importe que les ministères et les MRC se rencontrent, entreprennent des discussions et tentent d'harmoniser ou de concilier leurs orientations et projets en matière d'aménagement.

Dans ce contexte, la Direction générale a organisé en cours d'exercice un nombre considérable de réunions rassemblant l'une ou l'autre MRC et les représentants/es des ministères et organismes gouvernementaux. Ces réunions se situaient soit dans le cadre de la préparation ou du suivi des avis de l'article 16, soit encore dans le cas des MRC ayant adopté leur schéma dans le contexte de l'article 27 de la loi. Ces rencontres permettent aux ministères et aux MRC de développer une meilleure compréhension de leurs préoccupations et de leurs objectifs respectifs en matière d'aménagement et suscitent une interaction très positive de part et d'autre.

Coordination interministérielle

La Direction générale maintient des relations constantes avec les ministères et organismes

Organigramme

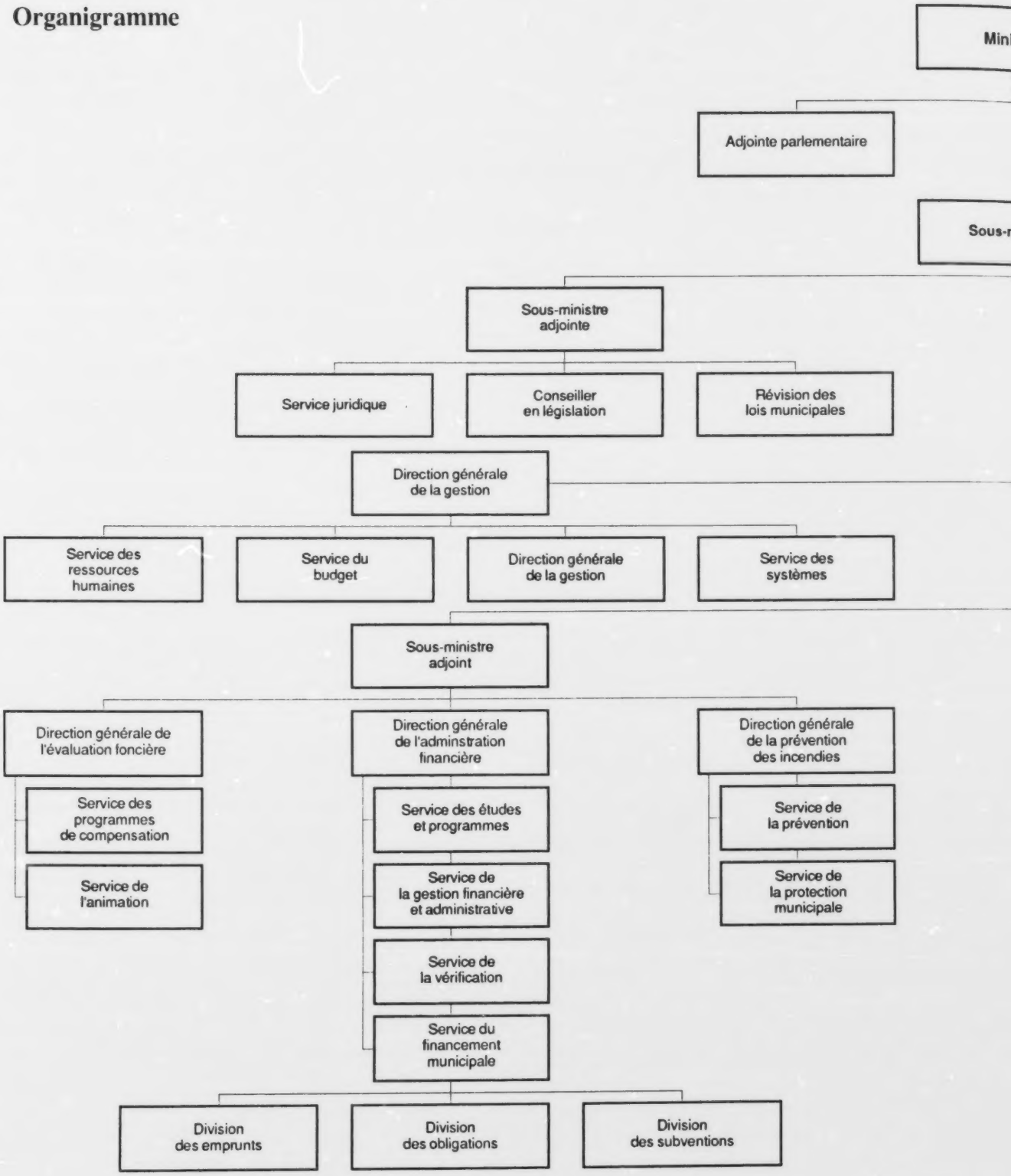

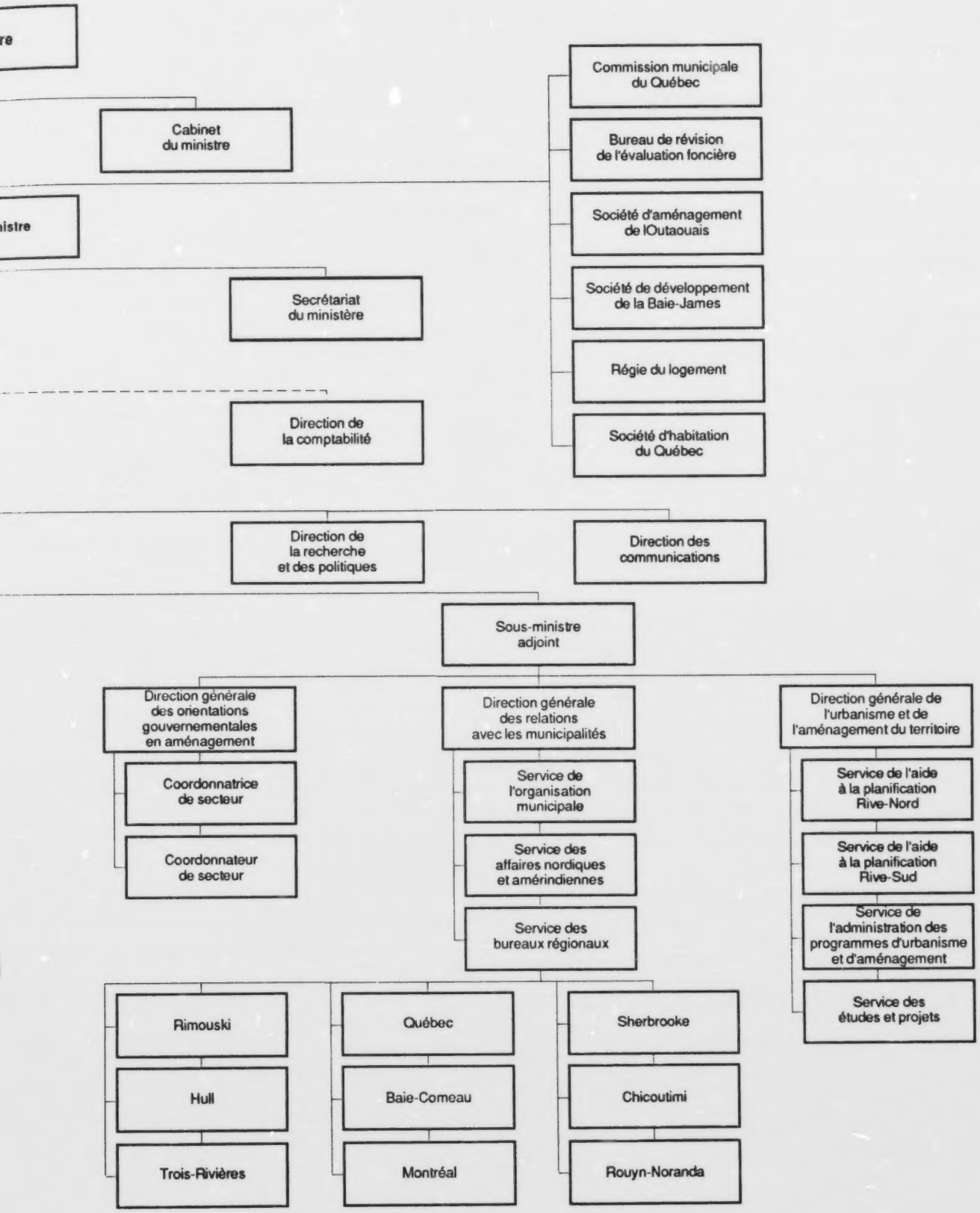
re
Cabinet du ministre
istre
Secrétariat du ministère
Direction de la comptabilité
Commission municipale du Québec
Bureau de révision de l'évaluation foncière
Société d'aménagement de l'Outaouais
Société de développement de la Baie-James
Régie du logement
Société d'habitation du Québec
Direction de la recherche et des politiques
Direction des communications
Sous-ministre adjoint
Direction générale des orientations gouvernementales en aménagement
Coordonnatrice de secteur
Coordonnateur de secteur
Direction générale des relations avec les municipalités
Service de l'organisation municipale
Service des affaires nordiques et amérindiennes
Service des bureaux régionaux
Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
Service de l'aide à la planification Rive-Nord
Service de l'aide à la planification Rive-Sud
Service de l'administration des programmes d'urbanisme et d'aménagement
Service des études et projets
Rimouski
Hull
Trois-Rivières
Québec
Baie-Comeau
Montréal
Sherbrooke
Chicoutimi
Rouyn-Noranda

gouvernementaux sur les questions d'aménagement du territoire. Ses objectifs sont à la fois de favoriser une meilleure cohérence interministérielle et d'assurer une bonne marge de manoeuvre pour les MRC et les communautés en matière d'aménagement.

En cours d'exercice, la Direction générale a organisé de nombreuses réunions interministérielles. Elle a également assuré le suivi de plusieurs dossiers interministériels en matière d'aménagement dont deux, en particulier, concernant les terres publiques et les normes gouvernementales.

Chapitre 3
Aide et surveillance administratives et financières

Ce programme correspond aux activités des quatre services de la Direction générale de l'administration financière. Il couvre en partie le fonctionnement de l'ensemble de la Direction et, de façon plus générale, les paiements de tranfert versés aux municipalités.

Études et programmes d'administration financière

Les différents domaines d'activités du Service des études et programmes sont les suivants: comptabilité municipale, fiscalité municipale, administration de certains programmes d'aide gouvernementale, étude de lois municipales, diffusion d'information et autres activités. Les réalisations du Service au cours de l'exercice 1986-1987 ont été les suivantes pour chacun de ces domaines d'activités.

Comptabilité municipale

En matière de comptabilité municipale, le Service est responsable de la formulation des principes et de l'élaboration des normes qui s'appliquent aux municipalités du Québec. Au cours de l'exercice, il a procédé à une huitième mise à jour du *Manuel de normalisation de la comptabilité municipale au Québec*, lequel a été édité pour la première fois en décembre 1973.

Le Service a poursuivi le processus de révision du rapport financier des municipalités engagé au cours de l'exercice précédent. Cette révision, qui donne lieu essentiellement à des états financiers plus sommaires et qui introduit un nouveau fonds des dépenses en immobilisations, a fait l'objet de consultations auprès des associations d'officiers municipaux et d'experts-comptables.

Le Service a également procédé à la révision et à la mise à jour annuelle de différents formulaires et guides à caractère financier à l'usage des corporations municipales.

Fiscalité

Dans le domaine de la fiscalité, le Service a notamment effectué la mise à jour d'une étude portant sur l'évolution des finances municipales depuis l'entrée en vigueur de la réforme de 1980. Il a également produit la version 1987 du *Répertoire des indices de richesse foncière, d'effort fiscal et de dépenses des municipalités du Québec* .

Le Service est aussi reponsable de l'administration de certains programmes de paiements aux municipalités prévus dans la Loi sur la fiscalité municipale; il s'agit des programmes de péréquation et de redistribution de la taxe perçue sur les ventes des compagnies de télécommunication, de gaz et d'électricité.

Péréquation

La péréquation est un programme de subventions conçu pour atténuer les disparités financières intermunicipales et ainsi venir en aide aux municipalités les moins riches sur le plan de l'évaluation foncière. Ce programme bénéficie aux municipalités qui ont une richesse foncière par tête inférieure à 66 2/3 % de celle de l'ensemble des municipalités du Québec.

Pour l'exercice écoulé, une somme de 14,2 millions $ a été répartie entre 497 municipalités.

Compensation tenant lieu de taxes relatives aux immeubles de réseaux de distribution de télécommunication, de gaz et d'électricité

À chaque année le Ministère répartit entre toutes les municipalités du Québec les sommes perçues des entreprises exploitant des réseaux de distribution de télécommunication, de gaz et d'électricité pour tenir lieu de taxes sur les immeubles de tels réseaux (article 221 de la Loi sur la fiscalité municipale); cette répartition s'effectue en fonction de la population et de l'effort fiscal de chaque municipalité. Pour l'exercice 1986-1987, le Service a ainsi réparti un montant de 210,4 millions $.

Étude de lois municipales

Le Service procède à l'étude de lois municipales et de leurs amendements d'abord pour en connaître la portée sur le plan de l'administration financière, ensuite pour exprimer l'opinion de la Direction générale sur les aspects financiers des projets de lois et enfin pour formuler des suggestions d'amendements aux lois municipales en vigueur.

Diffusion de l'information

Le Service a contribué à la diffusion d'information aux administrateurs/trices municipaux par la préparation de sessions, la publication de textes et la participation aux différents congrès et colloques d'associations représentant le monde municipal.

Les sessions d'information tenues au cours de l'exercice ont porté notamment sur les modifications

apportées au formulaire de rapport financier 1986 et au cahier des prévisions budgétaires 1987; la contribution du Service à ces sessions a consisté en l'élaboration de matériel de base et à la formation du personnel directement chargé de véhiculer l'information dans le milieu.

Par ailleurs, le Service a collaboré, par la mise au point de documentation, aux sessions organisées par l'Ordre des comptables agréés du Québec dans le cadre de la formation continue de ses membres qui agissent comme vérificateurs/trices ou consultants/es auprès des municipalités.

Autres activités

Le Service a aussi réalisé, dans des domaines connexes à l'expertise et à l'analyse financière, les travaux suivants:

— analyse des programmes triennaux d'immobilisations des communautés urbaines et de leur organisme de transport, recommandation et préparation de projets de décret pour approbation gouvernementale;

— participation aux travaux du Comité consultatif sur l'administration financière des municipalités qui compte des représentants de l'Ordre des comptables agréés du Québec, de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec et de l'Association des cadres financiers municipaux du Québec; au cours de l'exercice, le comité s'est réuni à quatre reprises pour traiter notamment du projet de rapport financier municipal révisé, du processus d'autorisation des dépenses municipales, de la certification de crédit et de la révision du contenu du sommaire du rôle d'évaluation foncière;

— évaluations ponctuelles et pour des fins spécifiques des performances financières de certaines municipalités;

— participation aux travaux du Comité de l'Ordre des comptables agréés du Québec portant sur la vérification des municipalités et autres organismes municipaux;

— analyse d'ordonnances de la municipalité de la Baie-James et participation à des travaux concernant cette dernière;

— participation à la Conférence intergouvernementale sur l'élaboration des données relatives aux administrations locales;

— recommandation du taux de la taxe olympique de la ville de Montréal.

Gestion financière et administrative

Au cours de l'exercice 1986-1987, les activités du Service de la gestion financière et administrative ont été exercées principalement en territoire et ont d'abord consisté à fournir aux municipalités locales, aux municipalités régionales de comté ainsi qu'aux régies intermunicipales, l'information et l'aide technique nécessaires en matière de gestion administrative, financière, budgétaire et comptable.

Afin de se doter de meilleurs moyens pour favoriser l'application de mesures préventives et pour pouvoir offrir son aide en priorité aux municipalités qui en ont le plus besoin, le Service a collaboré à accroître l'efficacité du programme permanent d'évaluation de la santé financière des municipalités; il a également consolidé son programme d'analyse financière mis sur pied au cours de l'exercice précédent.

Le Service s'est de plus consacré à plusieurs autres activités telles le suivi des plaintes formulées à l'égard de certaines administrations municipales, la vérification des montants admissibles en vertu de certains programmes d'aide financière et l'évaluation de l'impact sur le milieu municipal d'une libéralisation des échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis.

Les principales réalisations du Service sont les suivantes, par secteur d'activités.

Assistance technique

Comme par les années passées, le Service a procédé à de nombreuses interventions d'assistance et d'information auprès des secrétaires-trésoriers/ères, des conseils municipaux ou de leurs autres partenaires de gestion. Les activités de ce type visaient plus particulièrement à:

— améliorer et maintenir les conditions d'une saine gestion qui soit conforme aux lois et aux règlements autant en ce qui a trait aux affaires courantes qu'aux projets d'immobilisations des corporations municipales;

— assister en territoire les unités centrales dans l'exécution de leurs mandats respectifs;

— assurer une présentation de l'information financière conforme à la réalité;

— assister la municipalité dans la réalisation d'une activité ou d'une opération spéciale.

Une aide technique particulière a été apportée aux nouveaux secrétaires-trésoriers/ères municipaux afin de faciliter la prise en charge de leurs responsabilités; le Service a répondu aux 60 demandes formulées à la suite de son offre adressée aux secrétaires-trésoriers/ères nommés au cours de l'exercice.

Le Service a également tenu 55 séances d'information destinées surtout aux fonctionnaires des municipalités locales et des MRC; ces sessions ont porté sur la préparation du budget et du rapport financier, sur les législations et réglementations ainsi que sur le matériel incidents à la gestion financière, comptable et administrative.

Analyse financière

Sur la base de données produites notamment dans le cadre du programme permanent d'évaluation de la santé financière des municipalités, le Service a procédé au cours de l'exercice à l'analyse approfondie de la situation financière de 20 municipalités; c'est ainsi qu'il a pu dégager les tendances et perspectives quant à l'évolution de leur situation financière et, le cas échéant, soumis les recommandations ou proposé des plans de redressement appropriés.

Autres activités

Le Service a traité des plaintes formulées à l'endroit de certaines administrations municipales; il a soumis les recommandations et fourni l'assistance technique nécessaires au retour à une situation normale.

Il a élaboré différents documents didactiques ou de référence nécessaires dans le cadre de sa mission d'assistance technique et plus spéficiquement en vue des séances d'information.

Il a également procédé à la vérification de la conformité des réclamations présentées en regard des programmes d'aide financière au fonctionnement des MRC, à la confection des schémas d'aménagement (MRC et Communauté urbaine de Québec), et à la revitalisation des centres-villes (ReviCentre). Aux fins du calcul de la contribution du gouvernement fédéral dans le cadre d'une entente Canada-Québec, le Service a aussi effectué la vérification des coûts des travaux reliés à l'aménagement des parcs régionaux métropolitains de la Communauté urbaine de Montréal ainsi qu'à l'assainissement des eaux de la région de Montréal.

Le Service a effectué différents travaux concernant la ville de Schefferville; il a notamment collaboré avec la Commission municipale du Québec à l'administration de cette ville et à l'enquête qui a été décrétée. Il a aussi supervisé l'administration de la municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent et participé à la révision de la structure administrative et politique de ce territoire.

Financement municipal

Le Service du financement municipal regroupe les divisions des emprunts, des subventions et des obligations.

Emprunts

La Division des emprunts soumet aux autorités du Ministère les avis et recommandations sur les actes financiers qui doivent être approuvés par le Ministère; elle contribue également à l'élaboration des procédures et directives visant à un meilleur contrôle des opérations financières des institutions municipales.

La Division fournit également l'information requise aux corporations municipales relativement aux modalités de financement de leurs projets d'investissement, aux modes de taxation et à la procédure s'y rapportant.

Au cours de l'exercice 1986-1987, ses principales réalisations ont été les suivantes:

— analyse de 2 899 règlements d'emprunt pour une valeur globale de 1 243 481 740 $;

— analyse de 176 projets de convention d'engagement de crédit pour une période supérieure à trois ans;

— analyse de 54 projets de cautionnement de municipalités en faveur d'organismes sans but lucratif;

— analyse de quatre projets d'emprunt temporaire;

— analyse de 64 projets d'ententes intermunicipales;

— examen et conciliation de 346 programmes triennaux d'immobilisations des cités et villes, communautés urbaines, organismes de transport en commun, régies intermunicipales et municipalités régionales de comté, et production de statistiques à partir de ces données; les prévisions de dépenses d'immobilisations de ces organismes pour les années 1986-1987-1988 s'élevaient à 5,4 milliards $ alors que les prévisions d'emprunt à long terme pour financer ces dépenses représentaient 4,2 milliards $;

— compilation de différentes statistiques pour les fins du Ministère et autres utilisateurs.

Subventions

La Division des subventions est chargée principalement de l'administration des programmes d'aide financière à l'implantation de réseaux d'aqueducs et d'égouts qui sont décrits à la fin de ce chapitre et de l'administration de programmes de création d'emplois en milieu municipal.

Ainsi, l'entente Canada-Québec d'octobre 1985 sur la planification de l'emploi 1985-1987 établit le cadre de la mise en oeuvre d'un ensemble de programmes touchant la création d'emplois. Parmi ceux-ci on retrouve les programmes fédéraux:

— Développement de l'emploi/volet projets spéciaux;

— Défi - Emploi d'été / expérience de travail;

— Création d'emplois en vertu de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage.

Pour être admissibles à ces programmes, les projets présentés par les corporations municipales, les communautés urbaines et les organismes qui en dépendent doivent au préalable avoir été soumis au ministère des Affaires municipales et avoir reçu un avis favorable de ce dernier. Près de 2 500 dossiers ont ainsi été traités.

La Division est également intervenue dans l'administration du volet municipal du programme québécois de Travaux communautaires, dont l'objectif est de permettre à de jeunes bénéficiaires de l'aide sociale de participer à des projets communautaires.

Subventions spéciales

La Division participe de plus à la gestion de différents programmes spéciaux. Ainsi, un montant de 536 485 $ a été versé au cours de l'exercice 1986-1987, dont 524 389 $ aux municipalités qui ont participé au coût de construction de l'incinérateur de la Rive-Sud de Québec. Il s'agit d'engagements qui remontent aux années 1977 et 1978.

Autres activités

La Division a collaboré à l'administration du programme d'aide financière destiné aux villages nordiques et à celui favorisant le regroupement municipal. Elle a également continué de percevoir les prêts accordés aux municipalités de 1963 à 1968 en vertu de la Loi pour faciliter le financement de certains travaux municipaux de même que ceux consentis par le ministère des Finances au cours des années 1973 à 1975. Le total des remises pour le présent exercice s'est élevé respectivement à 5 454 266 $ et à 1 983 672 $.

Obligations

En plus de s'engager dès le début dans le processus d'emprunt des corporations municipales, le Service du financement municipal, par l'intermédiaire de la Division des obligations, assiste ces dernières dans la réalisation du financement à long terme par voie d'émissions d'obligations ou de billets. Il leur apporte conseils en matière de marché, effectue certains contrôles sur la procédure d'émission et sur la livraison des titres contre paiement et, en conformité avec l'article 12 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires, appose le certificat de validité sur les valeurs municipales émises.

Au cours de 1986-1987, des obligations municipales ont été émises pour une valeur de 1,56 milliard $ (290 émissions) incluant un équivalent de 524,7 millions $ sur les marchés étrangers, soit 174,7 millions en monnaies étrangères et 350,0 millions en euro-dollars canadiens. Pour leur part, les quatre plus importantes emprunteuses, soit les villes de Montréal, Québec, Laval et la Communauté urbaine de Montréal ont contracté des emprunts obligataires pour des montants respectifs de 265,6 millions $, 103,6 millions $, 94,8 millions $ et 190 millions $. Le Service a également négocié 620 emprunts par billet et recommandé l'approbation des conditions de ces emprunts par le ministre; le montant total de ces emprunts s'élève à 111 millions $.

Par ailleurs, en conformité avec les mandats confiés à cet effet au ministre des Affaires municipales par les municipalités, la Division des obligations a procédé à l'ouverture de 704 soumissions pour 221 émissions d'obligations. Elle a également effectué la validation des titres pour un montant global de 1,5 milliard $.

Parmi les autres réalisations de la Division, il y a lieu de signaler les suivantes:

— production de différentes statistiques, analyses et avis sur la dette et le service de dette des municipalités et organismes municipaux; ces renseignements sont produits pour répondre aux besoins des municipalités, du ministère des Affaires municipales et du ministère des Finances;

— confirmation auprès des corporations municipales des emprunts autorisés et non effectués, conciliation des montants confirmés avec le fichier du Ministère et correction en conséquence du taux d'endettement des municipalités — au 31 mars 1987, le montant des emprunts autorisés non effectués était de 2,38 milliards $;

— émission aux corporations régies par le Code municipal du Québec, de 670 avis de renouvellements d'emprunts — les emprunts à renouveler s'élevaient à 431 millions $;

— assistance aux détenteurs/trices lorsque des titres sont perdus ou volés;

— participation, avec des représentants/es de villes du Québec, à une délégation s'étant donné comme mission d'étudier les modes de financement en vigueur pour les institutions municipales de la Belgique et de la Suisse;

— représentation du Ministère au Salon de l'épargne-placements de Montréal et à celui de Québec;

— participation à différentes rencontres et congrès des milieux financiers et de fonctionnaires municipaux.

Vérification

Au cours de l'exercice 1986-1987, les réalisations du Service de la vérification ont été les suivantes:

— vérification des prévisions budgétaires et des rapports financiers des municipalités locales, des municipalités régionales de comté, des régies intermunicipales, des organismes municipaux et intermunicipaux de transport ainsi que des communautés urbaines; cette vérification qui touche environ 3 700 formulaires ou documents vise à:

— s'assurer du respect de certaines exigences légales portant sur les finances municipales ainsi que du respect des principes et règles contenus au *Manuel de normalisation de la comptabilité municipale au Québec* ;

— s'assurer de la fiabilité des données financières et statistiques qui seront consignées sur fichiers informatiques et utilisées à différentes fins dont la détermination du montant de certaines compensations et subventions aux municipalités;

— informations, conseils et avis sur l'application des normes de comptabilité municipale et sur le régime de fiscalité municipale;

— analyse de la situation financière de certaines municipalités et recommandations à la suite de différentes demandes de municipalités relativement, par exemple, à l'affectation de soldes disponibles sur les règlements d'emprunt et à la consolidation de dettes;

— production, analyse et interprétation de statistiques financières sur les municipalités autant pour des fins internes, gouvernementales que publiques; à cet effet, le service a notamment mis à jour et exploité le programme permanent d'évaluation de la santé financière des municipalités et répondu à 258 demandes de relevés statistiques;

— réception et suivi des documents transmis par les corporations et organismes municipaux concernant la nomination des vérificateurs/trices.

Aqueducs et égouts

Ce programme, dont l'administration relève de la Division des subventions (Service du financement municipal), compte trois activités particulières, soit:

— le programme d'aide financière à l'implantation de réseaux d'aqueducs (PAIRA, PAIRA-1983 et PAIRA-1985);

— le programme Liquidation;

— le programme d'aide financière pour des fins d'aqueducs et d'égouts.

Le programme PAIRA

Ce programme, dont l'origine remonte à mars 1977 et qui au cours des années a subi différentes modifications, s'adresse aux municipalités ayant une population inférieure à 5 000 personnes.

Il vise à assurer une alimentation en eau adéquate aux collectivités implantées sur le territoire et à permettre l'évacuation des eaux usées domestiques. Le montant de la subvention peut atteindre 75 % du coût total des travaux admissibles; il est établi selon le moindre des deux résultats émanant de l'application de la "méthode de l'investissement minimal en capital" et de la "méthode de l'indice de richesse foncière".

Au cours du présent exercice, un montant de 20 208 236 $ a été versé aux municipalités, conformément aux engagements pris antérieurement dans le cadre du programme PAIRA original.

Le programme PAIRA-83, qui a succédé à PAIRA a pris fin le 31 mars 1986. Il poursuivait les mêmes objectifs et comportait des conditions d'admissibilité similaires. Le Ministère disposait d'une enveloppe globale de 45 millions $ pour ce programme. À la fin du présent exercice, 118 municipalités en avaient bénéficié. Des paiements de 2 714 871 $ ont été effectués au cours de l'exercice dans le cadre de PAIRA-1983.

Pour pousuivre les objectifs de cette activité, et compte tenu que les engagements prévus épuisaient les crédits alloués pour PAIRA-1983, un nouveau programme soit PAIRA-1985, disposant d'une enveloppe de 35 millions $, a été annoncé en mars 1985. Des paiements de 588 514 $ ont été effectués au cours de l'exercice dans le cadre de PAIRA-1985.

Liquidation

Le programme Liquidation qui a été en vigueur en 1976 et 1977 s'adressait aux municipalités de 10 000 habitants et moins, régies par la Loi sur les cités et villes et non admissibles au régime d'aide statutaire *per capita* alors en vigueur. Pour respecter les engagements pris antérieurement, le Ministère a versé au cours du présent exercice un montant de 1 342 839 $.

Ancien programme d'aide financière pour la construction de réseaux d'aqueducs et d'égouts

Quant au programme d'aide financière pour des fins d'aqueducs et d'égouts qui a précédé le programme PAIRA, le Ministère a poursuivi le paiement des subventions promises, payables sur une période pouvant atteindre 10 ans. Pour l'exercice 1986-1987, les versements ont totalisé 20 330 518 $.

Chapitre 4
Évaluation foncière

La Direction générale de l'évaluation foncière a été au coeur des grandes réformes du monde municipal: la réforme de l'évaluation foncière et celle de la fiscalité municipale. Ainsi, deux volets complémentaires s'y retrouvent: l'animation en évaluation foncière et le paiement des compensations.

En 1986-1987, la Direction a poursuivi la réalisation de la deuxième édition du *Manuel d'évaluation foncière du Québec* . De plus, elle a participé de façon importante à la recherche en matière de fiscalité, particulièrement au niveau de la levée du moratoire sur la conversion d'immeubles locatifs en copropriété, la taxe d'affaires et l'analyse des solutions possibles aux transferts fiscaux.

La Direction générale de l'évaluation foncière a poursuivi la réorientation de ses activités, le tout dans un effort de rationalisation et de décroissance.

Dans cette perspective, l'accent a été mis sur l'information, l'animation, la recherche (normes, procédés et méthodes), ainsi que sur la mécanisation et la simplification des procédés administratifs, surtout en matière de paiement de compensation tenant lieu de taxes.

Ainsi, le formulaire de demande de compensation tenant lieu de taxes foncières et d'affaires a été mécanisé afin d'éviter la retranscription de données qui demeurent constantes d'une année à l'autre. En plus d'atteindre un des objectifs que s'est fixé le Gouvernement, soit la simplicité administrative, les municipalités ont profité d'une économie substantielle de temps relative à la préparation de leur demande de compensation.

Un système de détection des valeurs excessives concernant les différents immeubles appartenant au Gouvernement a aussi été mis en place. Cette mesure permettra à ce dernier, comme dans le cas de tous les autres contribuables, de porter des plaintes devant le Bureau de révision de l'évaluation foncière (BREF), s'il considère que la valeur de ses immeubles est excessive.

Par ailleurs, un projet de mécanisation du plus grand nombre de fonctions a été soumis aux autorités, incluant un projet de paiement direct des transferts aux municipalités.

Afin de faciliter la prise de décision gouvernementale en matière de fiscalité, la Direction générale de l'évaluation foncière a augmenté ses échanges d'information, notamment avec les autres provinces canadiennes, principalement sur la composition de l'assiette fiscale locale (plus particulièrement celle des entreprises), sur les régimes de taxes d'affaires, leurs modalités d'application et sur l'ensemble des régimes particuliers susceptibles de s'appliquer aux différentes composantes du bassin immobilier.

D'autres recherches ont aussi été poursuivies dans le cadre de la réforme de la fiscalité municipale. Les aspects étudiés touchent particulièrement les questions relatives aux chemins de fer, aux terrains de golf, au secteur coopératif et industriel. La Direction a également participé à la recherche de solutions de rechange sur les questions administratives relatives aux fermes. Conjointement avec le ministère des Finances, une banque provinciale contenant les données relatives aux rôles fonciers a été constituée; on y dénombre quelque 1 400 municipalités.

La Direction participe à un comité formé de différents intervenants du monde municipal. Ce groupe de travail analyse les différents problèmes reliés à la fiscalité municipale et à l'évaluation. Il a recommandé des modifications à la réglementation sur la continuité des rôles. Après consultations, ces recommandations devraient, dans un proche avenir, faire l'objet d'amendements réglementaires.

Des échanges ont également eu lieu avec des représentants de la France et des pays d'Afrique francophone, au cours desquels nos interlocuteurs ont manifesté un intérêt marqué pour l'identification des biens-fonds, leurs références et la gestion municipale intégrée, telles qu'implantées au Québec lors de grandes réformes municipales.

Par ailleurs, les relations de la Direction avec les professionnels/les de l'évaluation et le milieu municipal ont été très importantes lors de séminaires, congrès, conférences, symposiums, etc. Dans un souci de répondre aux besoins du milieu, nous soumettons constamment, pour consultation, différents documents sur la continuité des rôles, l'utilisation de l'informatique et de la bureautique.

Afin d'élargir le programme d'information déjà instauré, un recueil réunissant tout ce qui concerne l'évaluation foncière (lois, règlements, projets de convention, notes explicatives, etc.) a été élaboré. La version finale sera disponible prochainement.

Animation

Le Service de l'animation est responsable d'établir, maintenir et améliorer les normes, guides et directives aux fins d'évaluation foncière.

Il doit assurer l'uniformité administrative à la base des rôles d'évaluation en fournissant un guide d'usage réglementaire, un cheminement, ainsi qu'un ensemble de formulaires intégrés à un système d'information et d'évaluation foncière. Le *Manuel d'évaluation foncière du Québec* ne fixe pas la valeur, mais il constitue un guide administratif que l'évaluateur doit adapter à la réalité économique du milieu. Il en résulte pour les municipalités une économie en recherche, en développement et méthodes d'évaluation foncière, tout en permettant une comparaison entre les rôles, leurs bases et les résultats obtenus.

Le *Manuel d'évaluation foncière du Québec* contient donc ces normes. Ses volumes traitent de l'établissement du premier rôle de "nouvelle génération" selon une philosophie, des principes et des concepts de portée universelle; ainsi, il peut servir à l'établissement de toute valeur selon le concept de valeur marchande la plus probable.

Toutefois, en raison de l'avènement du système international de mesures, des nouvelles techniques de construction, de l'évolution de la réalité scientifique et économique, des suggestions reçues du milieu et enfin, de l'utilisation accrue de l'ordinateur, le *Manuel* nécessite une révision accélérée.

C'est ainsi qu'un plan directeur de recherche et de développement a guidé la révision des volumes et leur publication, amorcée depuis 1984, s'échelonnera sur quelques années.

La fin du Programme d'aide à l'implantation des rôles d'évaluation (PAIRE) et les orientations ministérielles d'information et d'animation ont modifié les activités du Service de l'animation. Ainsi, la surveillance systématique des rôles a été remplacée par de l'assistance, des conseils et de l'information visant l'uniformité administrative et l'équité.

Un projet pilote a conséquemment été entrepris avec la Communauté régionale de l'Outaouais en vue d'implanter le système de gestion foncière dans le respect du *Manuel d'évaluation foncière du Québec*. Ce système pourra servir de guide à tous les intervenants du monde municipal, que ce soit pour l'évaluation foncière ou pour toute autre fin.

Les opérations de vérification et d'approbation des proportions médianes ont été accélérées et ce résultat est dû, en partie, à l'animation faite auprès des intervenants. Rappelons que la proportion médiane d'un rôle d'évaluation foncière est mesurée à partir du rapport de l'évaluation inscrite au rôle face au prix de vente des immeubles. L'étude est faite par l'évaluateur local, et la Direction générale de l'évaluation foncière vérifie ensuite la cohérence des informations et des calculs transmis avant de procéder à l'approbation de la médiane au nom du ministre.

Enfin, le Service de l'animation s'assure de maintenir une relation étroite avec le milieu municipal en participant à divers congrès, colloques, séances d'information, etc.

Programmes de compensation

L'analyse des demandes de compensation

Au cours de l'exercice 1986-1987, le Service des programmes de compensation a versé à plus de 1 100 municipalités un montant global de 266 500 000 $ en compensation tenant lieu de taxes foncières et d'affaires à l'égard des immeubles du Gouvernement et des réseaux des Affaires sociales et de l'Éducation.

Ce déboursé a nécessité l'analyse et le traitement d'au moins 12 000 dossiers d'immeubles. À ce montant, s'ajoute un déboursé de 13 300 000 $ qui a été versé à 970 municipalités afin de combler un manque à gagner provenant du plafonnement de l'évaluation des terres agricoles.

Un guide administratif a été élaboré afin d'assurer le traitement uniforme des demandes de compensation. Le temps nécessaire au traitement des demandes a diminué considérablement. Ce qui se traduit par un meilleur service auprès des municipalités.

L'analyse des valeurs

Le rôle du Service des programmes de compensation est de verser aux corporations municipales les montants auxquels elles ont droit en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

À cette fin, le Gouvernement, qui se comporte comme un contribuable, doit veiller à ce que la valeur des immeubles dont il est propriétaire soit juste et équitable. Un programme de détection des valeurs jugées excessives a donc été développé. Ce qui permet au Ministère, comme c'est le cas pour tous les autres contribuables, de porter plainte devant le BREF s'il croit que la valeur des immeubles, propriétés du Gouvernement, est trop élevée.

Pour l'exercice financier 1986-1987, le Ministère a déposé un total de 225 plaintes devant le BREF. Bien que la majorité des cas se soient réglés hors cour, à la suite de négociations avec différents évaluateurs, un montant potentiel de récupération de 3,5 millions $ est prévu pour cet exercice. À l'heure actuelle, un montant de 2,3 millions $ (incluant quelques cas des années antérieures) a été récupéré.

Chapitre 5
Administration générale

Ce chapitre regroupe les activités du Secrétariat du Ministère, de révision des lois municipales, de législation, de recherche et de politiques, de gestion de même que de communications.

Secrétariat du Ministère

Le Secrétariat du Ministère voit principalement à assister le sous-ministre dans la synthèse et le suivi des dossiers ministériels et interministériels. Pour ce faire, il organise les réunions du Bureau des sous-ministres ainsi que les réunions de direction du Ministère et assure le suivi de l'exécution des décisions qui y sont prises. Il voit aussi au cheminement des documents officiels et entretient les relations nécessaires avec les organismes gouvernementaux centraux, les autres ministères ainsi qu'avec les unions de municipalités et les associations oeuvrant dans le monde municipal.

Au cours de l'exercice 1986-1987, le Secrétariat du Ministère s'est aussi occupé de l'organisation des réunions de la table Québec-Municipalités et en a assuré le suivi auprès des partenaires.

Essentiellement, la table Québec-Municipalités permet des échanges d'informations entre le ministre des Affaires municipales (à l'occasion entre d'autres ministres) et les représentants/es de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec (UMRCQ). Grâce à ce mécanisme, il est possible pour le Ministère et le Gouvernement de consulter les municipalités sur des projets de lois, de règlements, de politiques et de programmes.

Révision des lois municipales

La révision des lois municipales vise la rationalisation du régime juridique applicable aux municipalités en simplifiant et en uniformisant les lois municipales. Cette démarche a comme objectif l'adoption d'un seul code applicable à l'ensemble des municipalités du Québec.

La Loi sur les cités et villes, le Code municipal, les 250 chartes particulières de corporations municipales de même que 45 lois applicables au domaine municipal, sont en conséquence examinées, analysées et révisées.

La Direction de la révision des lois participe plus particulièrement aux diverses consultations avec le milieu qu'un tel projet nécessite. Elle veille, par ailleurs, à la diffusion de l'information juridique concernant les divers projets de lois dont elle a la responsabilité, tout en apportant son expertise aux autres directions et en assurant une représentation adéquate de ses activités à l'extérieur du Ministère.

À la conclusion des travaux, le *Code des municipalités du Québec* comprendra six tomes. La préparation des trois premiers est en cours. Le premier concerne les élections et les référendums dans les municipalités. La présentation d'un projet de loi sur ce sujet a eu lieu le 19 juin 1986. Une commission parlementaire consultative a suivi au début de l'automne. Les suggestions du milieu ont été intégrées en grande partie à la nouvelle version, ce qui a nécessité une nouvelle rédaction du projet de loi par le Service de la législation.

Le tome II s'intéresse à l'organisation du territoire municipal (constitution, regroupement, annexion). Le projet de loi relatif à cette matière est en préparation. Le document d'orientation qui précise les positions du Ministère en matière d'organisation du territoire a déjà été porté à la connaissance des milieux intéressés. Cette étape de consultation franchie, une première version du projet de loi a été rédigée.

Le tome III est consacré à l'organisation administrative municipale. Le sujet est vaste et subdivisé en 10 sous-thèmes, tels le conseil, les comités du conseil, le personnel administratif et la capacité juridique des municipalités.

Chaque sujet a fait l'objet d'un rapport préliminaire. La cueillette d'information se poursuit, notamment par des rencontres avec le milieu, afin de bien cerner la problématique quotidienne en matière d'administration municipale.

Législation

Au cours de l'exercice, le Ministère a préparé un certain nombre de lois publiques et a travaillé à des projets de réglementation. Il a collaboré avec d'autres ministères à la rédaction de lois publiques et a analysé et commenté certains de leurs projets de lois. Enfin, il a participé à divers groupes de travail intraministériels ou interministériels.

Lois publiques principalement préparées par le Service de la législation:

— projet de loi 36 de 1986: Loi modifiant la Loi sur les cités et villes (1986, chap. 31), sanctionnée le 19 juin 1986;

— projet de loi 37 de 1986: Loi modifiant le Code municipal du Québec (1986, chap. 32), santionnée le 19 juin 1986;

— projet de loi 38 de 1986: Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1986, chap. 33), sanctionnée le 19 juin 1986;

— projet de loi 39 de 1986: Loi modifiant la Loi sur la Commission municipale, non adoptée avant le 1er avril 1987;

— projet de loi 40 de 1986: Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale (1986, chap. 34), santionnée le 19 juin 1986;

— projet de loi 41 de 1986: Loi modifiant la Loi sur la Communauté régionale de l'Outaouais (1986, chap. 35), sanctionnée le 19 juin 1986;

— projet de loi 43 de 1986: Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal (1986, chap. 37), sanctionnée le 19 juin 1986;

— projet de loi 44 de 1986: Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Québec (1986, chap. 38), sanctionnée le 19 juin 1986;

— projet de loi 45 de 1986 et de 1987: Loi modifiant la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1987, chap. 2), sanctionnée le 23 mars 1987;

— projet de loi 46 de 1986: Loi modifiant la Loi sur les travaux municipaux (1986, chap. 39), sanctionnée le 19 juin 1986;

— projet de loi 47 de 1986 et de 1987: Loi modifiant la Loi favorisant le regroupement des municipalités (1987, chap. 3), sanctionnée le 23 mars 1987;

— projet de loi 48 de 1986: Loi modifiant la Loi sur la Société de transport de la Rive Sud de Montréal (1986, chap. 40), sanctionnée le 19 juin 1986;

— projet de loi 49 de 1986: Loi modifiant la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (1986, chap. 41), sanctionnée le 19 juin 1986;

— projet de loi 50 de 1986: Loi modifiant la Loi de la Communauté urbaine de Montréal (1986, chap. 42), sanctionnée le 19 juin 1986;

— projet de loi 51 de 1986: Loi modifiant la Charte de la ville de Québec, non adoptée avant le 1er avril 1987. Note: le contenu de ce projet de loi a été intégré dans le projet de loi 271 de 1986, Loi modifiant la Charte de la ville de Québec (1986, chap. 116), sanctionnée le 19 décembre 1986;

— projet de loi 52 de 1986: Loi modifiant la Charte de la ville de Montréal, non adoptée avant le 1er avril 1987;

— projet de loi 65 de 1986: Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec, non sanctionnée avant le 1er avril 1987. Note: le contenu de ce projet de loi a été intégré dans le projet de loi 137 de 1986 et de 1987, Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec (1987, chap. 10), sanctionnée le 26 mars 1987;

— projet de loi 97 de 1986: Loi modifiant la Loi sur les élections dans certaines municipalités (1986, chap. 65), sanctionnée le 19 juin 1986;

— projet de loi 100 de 1986: Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, non adoptée avant le 1er avril 1987;

— projet de loi 100 de 1987 (réimpression): Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, non présentée avant le 1er avril 1987;

— éventuel projet de loi "omnibus" du printemps 1987, non présenté avant le 1er avril 1987;

— éventuel projet de loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, non présenté avant le 1er avril 1987.

Règlement préparé sous la responsabilité du Service de la législation:

— règlement sur la période maximale de remboursement d'un emprunt contracté par une corporation municipale, entré en vigueur le 11 septembre 1986.

Travail d'analyse et de commentaires par le Service de la législation sur les projets de loi ou de règlement d'autres ministères:

— projet de loi 58 de 1985: Loi sur les régimes complémentaires de retraite, non adoptée avant le 1er avril 1987;

— projet de loi 12 de 1986: Loi sur les règlements (1986, chap. 22), sanctionnée le 19 juin 1986;

— projet de loi 15 de 1986: Loi modifiant la Loi sur les biens culturels (1986, chap. 24), sanctionnée le 19 juin 1986;

— projet de loi 17 de 1986: Loi modifiant la Loi sur les archives (1986, chap. 26), sanctionnée le 19 juin 1986;

— projet de loi 56 de 1986: Loi modifiant la Loi sur l'hôtellerie (1986, chap. 45), sanctionnée le 19 juin 1986;

— projet de loi 70 de 1986: Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, non adoptée avant le 1er avril 1987;

— projet de loi 84 de 1986: Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics (1986, chap. 13), sanctionnée le 18 juin 1986;

— projet de loi 89 de 1986: Loi modifiant la Loi sur le transport par taxi et le Code de la sécurité routière (1986, chap. 63), sanctionnée le 19 juin 1986;

— projet de loi 90 de 1986: Loi modifiant la Loi sur les corporations municipales et intermunicipales de transport et d'autres dispositions législatives concernant les organismes publics de transport en commun (1986, chap. 64), sanctionnée le 19 juin 1986;

— projet de loi 91 de 1986: Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile en matière d'arbitrage (1986, chap. 73), sanctionnée le 11 novembre 1986;

— projet de loi 92 de 1986: Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la Charte des droits et libertés de la personne (1986, chap. 95), sanctionnée le 19 juin 1986;

— projet de loi 98 de 1986: Loi modifiant la Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal, la Loi sur les cités et villes et le Code municipal du Québec (1986, chap. 66), sanctionnée le 19 juin 1986;

— projet de loi 99 de 1986: Loi modifiant la Loi sur les transports, la Loi sur le ministère des Transports et la Loi sur la voirie (1986, chap. 67), sanctionnée le 19 juin 1986;

— projet de loi 102 de 1986: Loi sur les terres du domaine public, non adoptée avant le 1er avril 1987;

— projet de loi 127 de 1986: Code de la sécurité routière (1986, chap. 91), sanctionnée le 18 décembre 1986;

— projet de loi 137 de 1986 et de 1987: Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec (1987, chap. 10, sanctionnée le 26 mars 1987);

— projet de loi 150 de 1986: Loi sur les forêts (1986, chap. 108), sanctionnée le 19 décembre 1986;

— projet de loi 152 de 1986 et de 1987: Loi sur les établissements touristiques (1987, chap. 12), sanctionnée le 26 mars 1987;

— projet de loi 161 de 1986: Loi sur les mines, non adoptée avant le 1er avril 1987;

— éventuel projet de loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, non présenté avant le 1er avril 1987;

— éventuel projet de loi modifiant la Loi sur les terres publiques agricoles, non présenté avant le 1er avril 1987.

Participation à divers groupes de travail intraministériels ou interministériels:

— révision de l'organisation municipale territoriale;

— révision de l'organisation administrative et du fonctionnement des municipalités;

— taxe d'affaires sur les activités des organismes à but non lucratif;

— avenir des municipalités régionales de comté;

— bruit communautaire.

Recherche et politiques

Au cours de l'exercice financier 1986-1987, la Direction de la recherche et des politiques a traité de dossiers dans plusieurs domaines, dont l'avenir des institutions municipales et la révision des lois municipales, la sécurité publique, la fiscalité et l'économie, la gestion municipale et les activités de concertation et de coopération. Outre la préparation d'analyses et d'avis sur différentes questions, ces travaux ont impliqué une collaboration soutenue à certains comités interministériels et intraministériels.

Institutions municipales

L'avenir des municipalités locales et régionales

À la suite du dépôt des rapports de la Commission d'étude sur les municipalités (UMQ), du Comité de travail sur l'avenir des municipalités locales et régionales (UMRCQ) et de la Commission d'étude sur la ville de Québec, la Direction a effectué l'analyse de ces rapports et les consultations afin d'orienter les interventions possibles du Ministère. La Direction coordonne notamment les travaux d'un groupe de travail intraministériel chargé de redéfinir les mandats, l'organisation et le financement des municipalités régionales de comté et agit comme secrétariat du comité technique de la table Québec-Municipalités sur le même sujet.

La révision des lois municipales

La Direction demeure très active dans les travaux de révision des lois municipales qui ont été entrepris depuis près de deux ans. Elle a formulé des avis sur plusieurs aspects du projet de loi sur les élections et sur les référendums dans les municipalités. De plus, concernant le livre III sur l'organisation administrative des municipalités, les rapports de cinq groupes de travail supervisés par la Direction ont été soumis au comité aviseur. Un représentant de la Direction siège à ce comité qui est chargé d'étudier les recommandations des groupes de travail.

Les cours municipales

La Direction participe à un comité regroupant les unions de municipalités et le ministère de la Justice afin d'étudier l'organisation et le fonctionnement des cours municipales. Des consultations ont été menées par la Direction et un projet de réforme et des recommandations ont été soumis au ministère de la Justice qui en assurera le suivi.

Sécurité publique

L'organisation policière

Au cours de l'été 1986, le Solliciteur général constituait un comité interministériel chargé d'examiner l'ensemble de la problématique de l'organisation policière au Québec et de suggérer les modifications nécessaires afin d'en accroître l'efficacité tout en tenant compte des besoins futurs en matière de sécurité. La Direction a ainsi contribué à l'évaluation des impacts financiers et administratifs sur le milieu municipal des hypothèses de réforme susceptibles d'être retenues.

Politique en sécurité-incendie

À la demande de la Direction générale de la prévention des incendies, la Direction a procédé à l'évaluation du cadre juridique et administratif de la prévention et de l'intervention et à l'étude de la problématique de l'incendie au Québec. Le résultat de ces travaux a permis à la Direction de préparer un avant-projet d'une politique en sécurité-incendie avec la collaboration de la Direction générale de la prévention des incendies.

Fiscalité et économie

Fiscalité des municipalités de moins de 5 000 de population

Dans le cadre de l'étude continue de la fiscalité municipale, la Direction a analysé quelques éléments du régime fiscal des municipalités de moins de 5 000 habitants. La situation fiscale de ces municipalités a été comparée avec celle de municipalités de tailles plus importantes. Toutefois, l'originalité de cette étude tient à l'introduction de nouveaux paramètres, à savoir l'intégration des revenus et des dépenses des organismes supramunicipaux aux données financières des municipalités.

Les assurances générales des municipalités

À la suite de la remise des rapports par les comités d'étude de l'UMQ et de l'UMRCQ sur le sujet, la Direction a analysé ces rapports et préparé des documents de discussion sur les solutions possibles au problème des assurances générales des municipalités. Par ailleurs, le Ministère et les unions de municipalités ont convenu de commander une étude de faisabilité de divers mécanismes d'assurances générales avant de se prononcer définitivement sur les solutions à retenir. À cet effet, la Direction a préparé le devis et les documents administratifs requis pour l'octroi du contrat par voie de soumission publique.

Les régimes de retraite des élus/es municipaux

Le projet de régime de retraite recommandé pour les élus/es municipaux par un consultant indépendant a été remis en question à la table Québec-Municipalités. La Direction a donc dû, en collaboration avec ce consultant, examiner d'autres solutions et évaluer leurs implications financières et leur conformité aux règles de Revenu Canada relativement à l'enregistrement des régimes de retraite.

La privatisation

À la suite d'une recherche déjà effectuée sur les différents modes de faire-faire par les administrations municipales, la Direction a approfondi cette étude en cherchant à identifier les obstacles à la privatisation et les secteurs où le recours à l'entreprise privée serait le plus profitable aux municipalités. Le rapport présente donc la situation des services municipaux par rapport à la privatisation et les recommandations visant à permettre aux municipalités de réaliser des économies sans affecter la qualité des services.

Autres questions fiscales et économiques

La Direction a également produit des analyses et des avis sur plusieurs questions fiscales et économiques dont notamment les régimes de taxation différenciée, la taxation et l'évaluation foncière des fermes, l'impact de la libéralisation des échanges pour les municipalités, les options de financement des services d'incendie et la privatisation de la Société des établissements de plein air du Québec.

Gestion municipale

Gestion de l'information reliée au territoire

Afin d'aider les administrations municipales à progresser vers la mise en oeuvre de systèmes de gestion des données reliées à leur territoire, la Direction a poursuivi son programme de préparation de documents de référence sur la gestion de l'information reliée au territoire. Deux documents ont été réalisés en collaboration avec les milieux universitaires au cours de l'année. Le premier s'intitulant *SIURS et génie urbain:* vers *un concept d'organisation* a été publié à l'automne 1986. Le second document intitulé *Système d'information à référence spatiale: concepts et principes*, paraîtra à l'été 1987.

Cueillette des renseignements statistiques

Comme à chaque année et ce depuis 1981, la Direction recueille et traite informatiquement les résultats électoraux municipaux. Ces renseignements sont utilisés dans le suivi de certains aspects de la démocratie municipale et dans l'étude du profil des élus/es de façon à mieux adapter le contenu des cours de formation aux nouveaux élus/es dispensés par le Ministère. Cette année, la Direction a supervisé un contrat d'étude sur les élections municipales. Le document produit s'intitule *Analyse des résultats électoraux municipaux au Québec — 1981 à 1985*.

Développement de l'informatique pour la gestion municipale

Le ministère des Affaires municipales a participé à l'analyse des demandes d'aide financière reçues au ministère des Communications concernant le développement de logiciels pour la gestion municipale. Les quatre entreprises retenues ont reçu une aide financière totale de 1 100 000 $ à même le fonds d'une entente cadre Canada-Québec sur les entreprises en communications.

Au cours de 1986, la Direction a joué un rôle de support technique auprès du ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique. Ainsi, un membre de la Direction a dirigé en octobre 1986 une mission commerciale en Europe visant la promotion de l'expertise du Québec en matière de gestion municipale.

Des efforts de promotion ont également été consentis au Québec par l'organisation de deux congrès internationaux portant sur la gestion de l'information urbaine et l'informatique. Le premier fut organisé dans le cadre du Marché international du logiciel de Montréal (MILM 86). Plus de 500 personnes en provenance d'Europe, des États-Unis et de l'Ontario y ont participé. Le second, auquel le ministère des Affaires municipales a participé financièrement, était le colloque de l'Association internationale des maires des capitales et métropoles francophones (AIMF).

Autres dossiers en matière de gestion

La Direction a aussi assuré la participation du Ministère à la table sectorielle sur la gestion des déchets, notamment sur la collecte sélective, ainsi qu'au Comité permanent pour le développement de la récupération et du recyclage. Ces deux comités avaient pour tâche de permettre un rapprochement entre les municipalités, les récupérateurs et les industriels, et de promouvoir la récupération.

Par ailleurs, la Direction a participé, en collaboration avec l'Association des directeurs généraux municipaux du Québec (ADGMQ), à la préparation d'un guide de gestion intitulé *Autodiagnostic de la direction de la municipalité* .

Concertation et coopération

La table Québec-Municipalités

Outre les nombreux avis ou analyses que la Direction est amenée à produire pour les participants de la table Québec-Municipalités, une représentante de la Direction assiste le secrétaire du Ministère dans la préparation et le suivi des réunions de cette dernière.

Autres comités interministériels

En plus des différents groupes de travail ou des comités interministériels déjà mentionnés, la Direction a participé à plusieurs autres activités de concertation, assurant ainsi la participation du Ministère.

Ces activités de concertation sont les suivantes: le Sommet québécois sur le loisir; le Comité de coordination interministérielle en matière d'implantation et d'aménagement des équipements publics servant à des fins communautaires, de loisir et de culture; le Conseil d'administration de l'Office des services de garde à l'enfance et un comité de liaison entre l'Office, l'Union des municipalités du Québec et le Ministère; le Comité interministériel sur la signalisation du produit touristique; le Comité interministériel pour la rénovation cadastrale.

La coopération internationale

La Direction a coordonné la préparation des projets de coopération internationale du Ministère pour l'année 1987-1988. Le ministère des Relations internationales et le ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique ont accepté de contribuer financièrement à la réalisation de quatre

projets. La Direction a également coordonné la préparation de deux missions d'études réalisées en Europe: l'une en Belgique et en Suisse portant sur le financement municipal et l'autre en France sur la formation et le perfectionnement des fonctionnaires municipaux.

La Direction a, en outre, organisé la participation de représentants/es du Ministère à la Conférence annuelle des ministres européens des collectivités locales (Autriche), à la Conférence des pouvoirs locaux et régionaux (Strasbourg), à une Conférence sur la participation des femmes à la vie municipale (Grèce) et au Salon international d'informatique (France). De plus, elle a collaboré avec le ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique à l'organisation d'une mission commerciale au Portugal.

Par ailleurs, la Direction a accueilli et préparé le programme de séjour au Québec de quatre stagiaires de l'École nationale d'administration de France, de deux maires et de deux hauts fonctionnaires d'État français.

Finalement, la Direction a rédigé à l'intention de la délégation québécoise participant à la Conférence annuelle des ministres des Affaires municipales tenue à Saint-Jean, Terre-Neuve, des rapports sur les différents sujets figurant à l'ordre du jour, soit les besoins des municipalités en infrastructures, l'assurance-responsabilité pour les municipalités et le rôle futur des structures locales et régionales.

Autres activités conseil

En plus des dossiers déjà mentionnés, la Direction a préparé des avis sur les sujets suivants: le projet de loi sur les établissements touristiques; la Loi sur la protection des non-fumeurs dans les lieux publics; la Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec; le projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement; le règlement modifiant le règlement sur les déchets solides; l'avant-projet de loi sur les pesticides; la levée du moratoire sur la conversion des immeubles locatifs en copropriété; la politique familiale.

Le Centre de documentation du Ministère

Au cours du présent exercice, le Centre de documentation a maintenu les efforts de consolidation de sa collection, la seule offrant une aussi grande variété d'ouvrages et de références sur le secteur de l'administration municipale à Québec. L'élagage des collections des centres de documentation gouvernementaux a été complété en 1986.

Tous les documents traitant des affaires municipales ont été systématiquement acheminés au Centre de documentation du Ministère. Si bien que la clientèle couverte touche maintenant l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement du Québec. Plus de 5 000 transactions ont été enregistrées au Centre au cours de 1986.

Gestion

Les modifications apportées aux règles régissant la préparation des dossiers ministériels sur les prévisions budgétaires ont sans contredit nécessité une plus grande implication que par le passé du personnel de la Direction générale affecté à la préparation de ce dossier annuel. Ces changements ont exigé des rencontres plus nombreuses avec les gestionnaires concernés ainsi qu'une médiation plus présente du Service du budget de façon à permettre aux autorités de rencontrer les objectifs gouvernementaux de compressions budgétaires.

Dans un contexte moins propice à la création d'activités nouvelles, le Service des ressources humaines a pour sa part, en plus de maintenir les services déjà offerts à sa clientèle, contribué à la réalisation de programmes nouveaux:

— adoption et mise en oeuvre des nouvelles politiques en regard du temps partiel et de l'accueil;

— en matière d'égalité en emploi, réalisation du recensement des personnes handicapées, participation au Comité sur la condition féminine et proposition d'objectifs quantitatifs concernant l'embauche de représentants/es de ces clientèles à l'intention de chacune des directions générales;

— réalisation du premier bilan ministériel de gestion;

— mise sur pied d'un fichier ministériel relatif à l'embauche du personnel occasionnel afin de répondre aux nouvelles exigences gouvernementales;

— en matière de développement des ressources humaines, application de nouveaux outils d'analyse de besoins pour mieux orienter la formation en regard des besoins de l'organisation. Organisation de sessions internes de formation en informatique et en matière de conventions collectives de travail.

De plus, le Service des ressources humaines a renégocié avec l'Office des ressources humaines l'ensemble des actes de délégation régissant ses activités de dotation de telle sorte que le Ministère est responsable du reclassement de ses concours spécifiques, tant du côté des cadres supérieurs que des autres catégories de personnel.

Comme par le passé, un grand nombre de dossiers ont été traités au Service des ressources matérielles où 6 579 demandes de biens et services dont 2 318 réquisitions pour fournitures et articles de bureaux ont été transmises par les unités administratives. De plus, 5 165 réquisitions pour des travaux de reprographie ont reçu un traitement interne tandis que 435 ont été acheminées vers d'autres ateliers.

Par ailleurs, plus de 20 aménagements ont été réalisés par le personnel de ce Service et le support logistique fut assuré à 16 reprises lors de la participation du Ministère à des congrès, colloques, expositions, etc.

De plus, 7 209 nouveaux dossiers ont été ouverts et 7 924 autres ont été indexés à la Division de la gestion des documents.

Enfin, le Service des systèmes a réalisé plusieurs activités durant l'année financière 1986-1987, dans les domaines suivants:

— développement des systèmes;

— entretien de systèmes;

— saisie de données;

— exploitation de systèmes;

— formation.

Les rapports d'activités du Service des systèmes montrent que 137 mois/personnes ont été consacrés aux activités de développement et d'entretien de systèmes dans une proportion de 50/50. Le volume de saisie de données a nécessité 63 mois/personnes et une dépense contractuelle de 12 600 $.

Durant l'exercice, le Service des systèmes a maintenu 30 systèmes informatiques orientés vers les besoins des usagers.

Fait significatif, un projet pilote a été réalisé au cours de l'exercice. Ce projet pilote, orienté vers la gestion de l'identification et des ressources humaines des municipalités, a permis l'implantation d'une méthodologie de développement de système ainsi que l'utilisation intensive du logiciel de gestion de base de données IDMS.

Communications

La Direction des communications est responsable des activités d'information, d'édition, de représentation, de production audiovisuelle, de promotion et de rétroinformation du Ministère. À ce titre, elle planifie et elle programme l'ensemble des activités de communication du Ministère, voit à leur réalisation en assurant la production de différents moyens de communication et, enfin, assure la supervision des ressources tant humaines que budgétaires qui y sont affectées.

Programmation des activités de communication

Chaque année, la Direction des communications, à la suite d'une cueillette d'information effectuée auprès des autres directions du Ministère, décide des projets qui nécessiteront des activités de communication, et ce, en accord avec les priorités ministérielles. Cet exercice donne lieu à la production de la programmation annuelle.

Puis, pour chacune des activités identifiées à la programmation, la Direction élabore un plan de communication dans lequel elle définit la problématique, les clientèles, les objectifs et les stratégies de communication, de même qu'elle choisit les moyens à développer, évalue les coûts de production et, enfin, identifie des sources de rétroinformation. La Direction s'assure également de la compatibilité et de la complémentarité de l'ensemble de ces activités afin que l'image du Ministère soit cohérente.

Information

Les principales activités de ce secteur furent cette année l'élaboration des modalités d'application de la politique d'information du Ministère, l'application de la politique d'accueil et de renseignements en répondant à près de 22 000 demandes de renseignements téléphoniques provenant de la population et, enfin, la rédaction de plus de 50 communiqués de presse.

Édition

Les activités d'édition se partagent en deux grandes catégories; d'une part, les publications éditées et produites par la Direction des communications dont la majeure partie est destinée aux secrétaires-trésoriers, puis les publications éditées par le ministère des Communications, surtout à l'intention des services de prévention des incendies; d'autre part, la Direction des communications est reponsable de la publication de trois périodiques soit l'*Approche*, bulletin publié six fois par an à l'intention des employés/es du Ministère: le *Muni-Express* , bulletin publié 12 fois par an à l'intention des administrations municipales et traitant de divers sujets touchant le Ministère lui-même ou d'autres ministères et organismes gouvernementaux; enfin, *Municipalité*, magazine officiel du Ministère publié huit fois par an à l'intention des élus/es, des administrateurs/trices et des fonctionnaires municipaux.

Représentation

La participation du Ministère à 11 activités de représentation telles que des salons, congrès, expositions, a été coordonnée par la Direction des communications. Parmi les plus importantes, mentionnons les congrès de l'Union des municipalités du Québec, de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec, de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec, de la Corporation des officiers/ères municipaux agréés du Québec, et enfin les Salons de l'épargne-placement de Québec et de Montréal.

Audio-visuel

La Direction des communications a eu recours à l'audiovisuel pour promouvoir la Semaine de la municipalité, 1re édition, qui doit se tenir du 8 au 14 juin 1987. À cette fin elle a donc conçu et produit pour les médias électroniques deux messages français et anglais. Par ailleurs, la Direction s'est aussi consacrée cette année à l'étude des besoins des élus/es dans l'exercice de leurs communications; ceci a donné lieu à la production d'un vidéo à leur intention portant essentiellement sur les facteurs clés d'une bonne communication. Enfin, un autre vidéo a été produit conjointement avec la Direction générale de la prévention des incendies afin d'inculquer aux jeunes du préscolaire et du premier cycle du primaire des comportements à adopter en cas d'incendie.

Enfin, du côté de l'information assistée par ordinateur, deux questionnaires sur vidéo, respectivement sur la gestion des finances municipales et sur les statistiques financières des municipalités, ont été réalisés à l'intention des élus/es, des directeurs généraux et des gestionnaires municipaux.

Promotion

La Direction des communications a mené cette année deux campagnes d'information; la première, sur les élections municipales, a été destinée aux citoyens et aux citoyennes; la seconde, sur la prévention des incendies, a été préparée à l'intention des élus/es municipaux, des associations, des organismes reliés à la sécurité-incendie et des enfants.

Rétroinformation

Enfin, la Direction des communications a procédé au repérage d'articles et de commentaires en vue du montage des revues de presse pour le bénéfice des unités administratives du Ministère et de certains autres ministères et organismes.

Chapitre 6
Aide institutionnelle et restructuration du territoire

C'est la Direction générale des relations avec les municipalités qui est responsable de la plupart des activités de restructuration du territoire et des activités d'aide institutionnelle. Plus précisément, cette direction générale s'occupe d'organisation municipale, d'administration des affaires municipales en milieux nordique et amérindien, de la formation des élus/es et des fonctionnaires municipaux et de représentation régionale. Enfin, la Direction générale collabore au développement de moyens nécessaires pour informer la clientèle du Ministère de ses orientations.

Organisation municipale

Au cours de 1986-1987, le Service de l'organisation municipale a exercé des activités d'assistance technique auprès des municipalités pour la préparation de leurs projets, en plus d'analyser ceux soumis à l'approbation du Ministère. Voici ces principales activités:

Le regroupement

Les municipalités ont formulé 30 demandes d'assistance technique. Six projets ont été abandonnés en cours de procédures et quatre autres ont été complétés pour former les municipalités suivantes:

— Rouyn-Noranda, V (Rouyn, V et Noranda, V)

— Amos, V (Amos, V et Amos-Est, SD)

— Val-Brillant, SD (Val-Brillant, VL et Saint-Pierre-du-Lac, P)

— Saint-André, SD (Saint-André, P et Andréville, VL)

De plus, le Service a coordonné le paiement de 792 000 $ en vertu du programme d'aide financière au regroupement des municipalités (PAFREM).

L'annexion

Le Service a été associé à 87 cas d'annexion dont 22 ont franchi toutes les étapes du processus et cinq ont été abandonnés au cours de l'année.

L'entente intermunicipale

Dans le cadre des ententes intermunicipales, le Service a procédé au traitement de 269 dossiers. Le ministre des Affaires municipales a approuvé 56 ententes, dont 10 régies intermunicipales. Vingt-six projets ont été abandonnés en cours de procédure.

La constitution de municipalités

Au cours de l'exercice, le Service de l'organisation municipale a étudié deux projets soumis par des groupes de citoyens/nes désireux de doter leur territoire d'une administration municipale. La municipalité de La Bostonnais a été créée le 1er janvier 1987.

Le changement de dénomination ou de statut

Dans le cadre de cette activité à laquelle a participé la Commission de toponymie, cinq dossiers obtenaient les autorisations requises, alors que 17 nouvelles demandes étaient inscrites.

Par ailleurs, le Service de l'organisation municipale a réalisé plusieurs travaux et est intervenu dans plusieurs dossiers *ad hoc :*

— 25 recherches historiques pour des municipalités désireuses de connaître l'évolution de leurs structures municipales;

— étude de restructuration d'un territoire municipal;

— étude de trois projets de démembrement;

— la révision des lois municipales se rapportant à l'organisation territoriale et administrative des municipalités;

Affaires nordiques et amérindiennes

Le Service des affaires nordiques et amérindiennes constitue l'interlocuteur privilégié du Ministère auprès des milieux autochtones et nordiques en assumant l'administration de divers programmes d'assistance administrative et financière, d'information et de formation au bénéfice de ces milieux. Les Inuit du Nord-du-Québec constituent la principale clientèle visée actuellement par les services du Ministère.

L'assistance administrative et institutionnelle

Les activités réalisées en 1986-1987 dans le domaine de l'assistance administrative et institutionnelle l'ont été de diverses façons.

En premier lieu, le Ministère a versé à l'Administration régionale Kativik des subventions de l'ordre de 1 million $ afin que celle-ci procure aux villages nordiques une assistance administrative constante dans les secteurs suivants: la gestion financière, la protection contre l'incendie, le domaine juridique, l'urbanisme, la gestion du matériel, la mécanique spécialisée (machinerie lourde), l'amélioration des infrastructures et l'information.

Le Service a lui-même réalisé des projets destinés à aider les administrateurs/trices locaux à mieux connaître leurs responsabilités et à gérer leurs affaires de façon efficace et appropriée. Mentionnons la rédaction d'un guide destiné aux élus/es des villages nordiques, dont la publication est prévue en 1987. Un deuxième projet, plus d'envergure, a été amorcé et consiste en l'implantation d'un nouveau système comptable informatisé pour les mêmes villages. Ce projet comprend plusieurs aspects dont l'élaboration de nouveaux formulaires financiers et l'élaboration d'un guide destiné aux secrétaires-trésoriers/ères locaux.

Enfin, le Service des affaires nordiques et amérindiennes a fourni au village de Kuujjuaq une assistance suivie pour l'aider à implanter un nouveau système de financement, à titre d'expérience pilote. Il a, de plus, apporté une assistance à la communauté d'Umiujaq en vue de son incorporation en municipalité de village nordique, incorporation réalisée officiellement le 20 décembre 1986.

L'assistance financière

Le Ministère maintient des programmes de subventions pour le bénéfice des organismes municipaux nordiques afin de les aider à se doter des infrastructures et équipements communautaires et à fournir les services municipaux essentiels. Les services couverts par ces programmes sont ceux relatifs à l'hygiène communautaire, soit l'approvisionnement en eau, la cueillette et l'élimination des déchets et des eaux usées, et ceux concernant la voirie locale, l'entretien des bâtiments et des véhicules municipaux ainsi que l'administration.

Dans le domaine de l'infrastructure municipale, le Gouvernement a approuvé en 1986-1987 des projets nécessitant des emprunts de 4 206 582 $ et touchant principalement:

— la construction d'un poste permanent d'approvisionnement en eau potable à Kangiqsualujjuaq;

— la confection de plans et devis pour la construction d'un bureau municipal à Akulivik;

— l'acquisition de trois véhicules de livraison pour l'eau, d'un camion à benne, un camion-incendie, un bélier mécanique et d'une rétrocaveuse;

— l'aménagement de trois nouveaux sites d'enfouissement sanitaires;

— la construction de cinq ponceaux à Kangiqsujuaq, Kangirsuk et Quaqtaq.

Le Service s'est vu confié une nouvelle responsabilité en 1986-1987, soit celle de gérer les fonds destinés au paiement de la location des terrains dans les communautés nordiques. Ces paiements sont faits en compensation pour l'utilisation des terrains, appartenant aux diverses corporations foncières inuit, par les organismes gouvernementaux et paragouvernementaux.

Voici l'état des subventions versées en 1986-1987 par le Service:

— 2 589 082 $ pour le fonctionnement de l'Administration régionale Kativik;

— 5 408 579 $ pour la distribution des services municipaux dans les 14 villages nordiques;

— 3 261 661 $ pour le remboursement des emprunts contractés dans le cadre du programme d'amélioration des infrastructures en milieu nordique;

— 124 910 $ pour la location des terrains par les organismes gouvernementaux et paragouvernementaux.

La représentation du Ministère auprès du SAA[1]

Le Service a représenté le Ministère auprès du Secrétariat des affaires autochtones (SAA), afin de participer à l'élaboration et à la mise en application de politiques adéquates et concertées visant les clientèles nordiques et autochtones. Le Service a de plus participé à l'étude et à l'application de diverses dispositions contenues aux conventions signées avec les autochtones.

Les dossiers qui ont retenu plus particulièrement l'attention en 1986-1987, en plus de la réunion mensuelle des coordonnateurs ministériels et de celle de la table Développement communautaire, qui sont des activités permanentes, ont été:

— la mise en place d'un système de financement favorisant la participation financière des Inuit aux coûts des services municipaux (étude pilote de Kuujjuaq);

— la définition d'une position interministérielle à l'égard d'une demande formulée par l'Administration régionale Kativik en ce qui touche un financement unique de cet organisme;

— la participation du Ministère au comité de coordination concernant les négociations avec les Attikameks-Montagnais.

---

1 Le 14 janvier 1987, le SAGMAI (Secrétariat des activités gouvernementales en milieux amérindien et inuit) devenait le SAA.

Autres réalisations

Le Service des affaires nordiques et amérindiennes est aussi intervenu de façon importante dans certains secteurs touchant l'administration municipale nordique et l'organisation administrative en général. Parmi les principales activités, mentionnons le traitement des rapports financiers et des prévisions budgétaires des villages nordiques, l'analyse des demandes d'emprunts temporaires et l'élaboration d'avis particuliers touchant l'application des conventions signées avec les autochtones et l'approbation des ordonnances de la municipalité de la Baie-James et, enfin, l'étude des modifications législatives touchant les lois municipales s'appliquant dans le Nord québécois.

Bureaux régionaux

Pour remplir ses mandats de représentation du Ministère en région et d'aide et de soutien aux municipalités, le Service des bureaux régionaux a réalisé, au cours de l'année 1986-1987, des activités d'information, de formation, de rétroinformation, de représentation et de concertation, d'analyse et de documentation.

Activités d'information

L'ensemble des bureaux régionaux ont répondu à près de 28 000 demandes de renseignements téléphoniques et postales, ce qui constitue une augmentation de 13 % par rapport à l'année précédente. Les demandes de renseignements provenaient à peu près également des fonctionnaires municipaux (50 %) et des citoyens/nes (50 %).

Par ailleurs, 3 000 personnes se sont présentées dans les différents bureaux régionaux pour obtenir des renseignements sur divers sujets relatifs aux affaires municipales. Ce chiffre constitue une augmentation importante (60 %) par rapport à l'année précédente.

Les demandes de renseignements téléphoniques concernaient principalement des sujets tels que les procédures municipales, l'administration financière, l'aménagement et l'urbanisme, les élections, les chemins municipaux, les aqueducs, les égouts et les programmes d'aide financière.

Les délégués/e régionaux ont rencontré les représentants/es de certaines municipalités pour les informer spécifiquement sur des sujets qui les préoccupaient.

Les bureaux régionaux ont participé à la réalisation de deux tournées majeures d'information à travers le Québec sur les thèmes qui suivent.

La préparation du budget municipal

Au cours de l'automne 1986, les bureaux régionaux se sont associés à la Direction générale de l'administration financière pour réaliser une tournée d'information sur la préparation du budget municipal pour 1987. Les réunions d'information au nombre de 45 s'adressaient aux secrétaires-trésoriers/ères des municipalités régies par le Code municipal. Quelque 900 secrétaires-trésoriers/ères y ont participé.

Le rôle du président/e d'élection

Au cours de l'automne 1986, les bureaux régionaux ont préparé et réalisé une tournée d'information sur le rôle du président/e d'élection dans les municipalités régies par le Code municipal. Les réunions d'information au nombre de 32 s'adressaient aux secrétaires-trésoriers/ères des municipalités régies par le Code municipal qui agissaient à titre de président/e d'élection en novembre 1986. Quelque 750 officiers/ères municipaux ont participé à ces réunions. Ces réunions ont aussi permis d'informer les officiers/ères municipaux des nouvelles législations concernant le monde municipal.

Autres réunions d'information

En plus de ces tournées d'envergure provinciale, 250 réunions d'information ont été organisées et réalisées par les bureaux régionaux à la demande des municipalités. Elles ont permis de prendre contact avec près de 2 000 personnes du milieu municipal. Lors de ces réunions, les principaux sujets suivants ont été abordés: le rôle des élus/es et des officiers/ères municipaux, les ententes intermunicipales, les programmes de subventions, l'aménagement du territoire et l'urbanisme, les chemins municipaux, les règlements d'emprunts, l'évaluation foncière, les élections municipales et l'approvisionnement en eau.

Activités de formation

Au cours de l'exercice 1986-1987, le Service a particulièrement contribué à l'animation de 14 sessions de formation (Une fois élu/e...) préparées par le Groupe de la formation de la Direction générale. Quelque 240 personnes ont été rejointes par cette activité.

D'autre part, le Service a contribué à l'animation de sept sessions de formation destinées aux nouveaux secrétaires-trésoriers/ères sur le volet "secrétaire" de leur rôle dans les municipalités régies par le Code municipal. En collaboration avec la Corporation des secrétaires municipaux du Québec, quelque 130 personnes ont ainsi été rejointes.

De plus, plusieurs bureaux régionaux ont apporté leur appui à la réalisation, par les cégeps de leur région, de cours de formation destinés aux secrétaires-trésoriers/ères.

Activités de représentation et de concertation

Les bureaux régionaux ont représenté le ministère des Affaires municipales à certains colloques, congrès et réunions d'organismes socio-économiques. Mentionnons, entre autres, qu'ils ont participé aux congrès de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec, de l'Union des municipalités du Québec et de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec.

De plus, il faut souligner la présence des délégués/e du Ministère aux colloques régionaux de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec ainsi que leur implication dans la préparation ou le suivi de certains sommets socio-économiques dont ceux des Laurentides, de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue.

À titre de représentants/e du Ministère, les délégués/e régionaux ont participé à plus de 60 réunions de Conférences administratives régionales (CAR) et ont pris part aux travaux de différents comités de cette table régionale de concertation interministérielle. Par ailleurs, la déléguée de l'Estrie et le délégué de la Côte-Nord ont participé à la Table régionale des préfets des MRC.

Analyse et documentation

Les délégués/e régionaux ont soutenu par des analyses et de la documentation plusieurs mandats et activités des bureaux régionaux, particulièrement ceux concernant la formation de la clientèle, le traitement de plaintes formulées par des citoyens/nes et la rétroinformation. Le Service des bureaux régionaux a collaboré également à la rédaction et à la révision d'un certain nombre de documents d'information ou de formation, notamment ceux concernant:

— *La municipalité: un pouvoir méconnu* , document de formation destiné aux nouveaux élus/es des municipalités régies par le Code municipal;

— *Une fois élu/e...* document de formation destiné aux nouveaux élus/es des villes;

— *Secrétaire-trésorier/ère: une fonction-clé de l'administration municipale* (volets secrétariat et trésorerie), documents de formation destinés aux secrétaires-trésoriers/ères des municipalités régies par le Code municipal.

Activités de rétroinformation

Dans le but de mieux documenter les autorités du Ministère sur les préoccupations du milieu municipal, le Service des bureaux régionaux a produit des rapports de rétroinformation, notamment sur le sommet socio-économique de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que sur le Comité *ad hoc* de la ville de Montréal sur les sans-abri.

Les bureaux régionaux ont aussi assuré un suivi et produit des rapports-synthèses relatifs aux séances de travail en région des commissions d'étude de l'Union des municipalités du Québec et de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec ainsi que sur le déroulement des audiences sur l'avenir des municipalités et de la Commission Lapointe sur la ville de Québec.

Les bureaux régionaux ont assumé la cueillette de renseignements sur les mises en candidature et sur les résultats des élections municipales à la mairie de novembre 1986 et ont produit un rapport de rétroinformation spéciale à cet effet.

Administration centrale

Formation

Le Groupe de travail sur la formation a été mis sur pied en août 1985. Il a comme principaux mandats de concevoir et de mettre en oeuvre des programmes de formation s'adressant aux élus/es et aux fonctionnaires municipaux et, à ce titre, il constitue l'interlocuteur privilégié du Ministère en matière de formation auprès des organismes extérieurs.

Au cours de l'année 1986-1987, le Groupe de travail a conçu et réalisé des activités de formation s'adressant aux élus/es et fonctionnaires municipaux.

Activités de formation s'adressant aux élus/es

Des sessions de formation intitulées Une fois élu/e... ont été organisées à l'intention des nouveaux élus/es des municipalités régies par la Loi sur les cités et villes. Ces sessions ont été préparées conjointement avec l'Union des municipalités du Québec. Quatorze sessions ont été dispensées à travers le Québec auxquelles ont participé environ 240 élus/es. De plus, une session "sur mesure" regroupant une quarantaine de nouveaux élus/es de la ville de Montréal doit être offerte en avril 1987.

Des sessions de formation intitulées La municipalité: un pouvoir méconnu ont été organisées à l'intention des nouveaux élus/es des municipalités régies par le Code municipal. Ces sessions ont été préparées conjointement avec l'Union des munici-

palités régionales de comté et des municipalités locales du Québec. Un total de 50 sessions, tenues dans différentes régions du Québec, ont permis de rejoindre environ 950 élus/es.

Activités de formation s'adressant aux secrétaires-trésoriers/ères

Des sessions de formation intitulées Secrétaire-trésorier/ère: une fonction clé de l'administration municipale (volet secrétaire) ont été organisées à l'intention des secrétaires-trésoriers/ères ayant moins de deux années d'expérience. Une dizaine de sessions, préparées conjointement avec la Corporation des secrétaires municipaux du Québec, ont permis de rejoindre environ 130 nouveaux secrétaires-trésoriers/ères.

Par ailleurs, un document portant sur le volet trésorerie a été préparé à l'intention des nouveaux secrétaires-trésoriers/ères. Ce document sera utilisé dans le cadre des sessions intitulées "Secrétaire-trésorier/ère: une fonction clé de l'administration municipale (volet trésorerie), qui se dérouleront au printemps 1987.

Enfin, la réalisation d'une étude d'identification de besoins a permis de cerner les activités de formation souhaitées par les secrétaires-trésoriers/ères. Les conclusions de cette étude serviront à concevoir, en 1987-1988, un programme de formation s'adressant aux nouveaux secrétaires-trésoriers/ères ainsi qu'aux plus expérimentés d'entre eux.

Programmation et système de données informatisées

La Direction générale dispose d'une équipe responsable de la programmation et qui participe au groupe de travail sur la révision des lois municipales. Les activités de cette équipe concernant le système de données informatisées sur l'organisation politico-administrative des municipalités comprennent la rationalisation de la base de données informatiques, le pilotage de système informatique et la participation au comité de coordination des systèmes. En 1986-1987, la Direction générale a procédé à la cueillette ou à la mise à jour d'environ 40 000 données informatiques, a fourni, sur demande, environ 2 000 listes d'étiquettes et a répondu à près de 1 000 demandes d'information reliées aux données informatiques.

Chapitre 7
Sécurité-incendie

La Direction générale de la prévention des incendies (DGPI) mène une double mission: d'une part, elle contribue à réduire les pertes de vies humaines et matérielles occasionnées par l'incendie; d'autre part, elle fournit l'assistance technique et matérielle aux municipalités et aux autres intervenants intéressés par la sécurité-incendie, tout en favorisant leur autonomie dans ce domaine.

Pour chacune de ces deux missions sont exposés la situation, les mesures prises et les résultats ou impacts obtenus.

Réduction des pertes

Le nombre de pertes de vie dues aux incendies connaît, pour cette année, une légère remontée avec 143 décès, comparativement à 133 en 1985.

Dans 67 % de ces cas de décès, on note l'absence d'un avertisseur de fumée et, dans 8 % , l'avertisseur n'était pas en état de fonctionner. Une déficience dans les précautions à prendre chez les personnes âgées ou handicapées ou des réactions inadéquates à la suite de la découverte de l'incendie expliquent l'autre 18,6 % où il y avait un avertisseur opérant.

En ce qui concerne les pertes matérielles, on constate également une augmentation. Ainsi, en 1986, on compte 14 359 incendies occasionnant 384 millions $ de pertes comparativement à 13 917 incendies et à 285,5 millions $ de pertes en 1985.

Pour entraîner une réduction des pertes, tant humaines que matérielles, un plan a été élaboré par la Direction générale de la prévention des incendies et les cinq principales mesures qui le composent ont été présentées à la fois aux élus/es, aux administrateurs/trices municipaux et aux services d'incendie. Ce plan est soutenu par des activités de prévention des incendies d'origine volontaire et de prévention des incendies attribués à des défectuosités électriques.

Enfin, s'ajoute à ce plan une action à plus long terme visant l'éducation du public, plus particulièrement des jeunes.

Plan de réduction des pertes

À la suite du constat que les municipalités de 5 000 habitants et moins déplorent des pertes plus élevées que les municipalités plus populeuses, un projet pilote de sensibilisation des municipalités, parrainé par l'Union des municipalités régionales de comté du Québec, a été réalisé auprès de 26 MRC.

Lors de ces tournées 411 élus/es, 386 secrétaires-trésoriers/ères ou directeurs généraux, 150 chefs de service d'incendie et autant de pompiers ont été rencontrés.

Ce programme de sensibilisation à la prévention des incendies vise donc à proposer aux municipalités l'adoption d'un plan de réduction des pertes en cinq points:

— formation du personnel des services d'incendies;

— installation généralisée de l'avertisseur de fumée;

— communication rapide avec le service d'incendie;

— réalisation de plans d'intervention et de plans d'assistance mutuelle;

— installation d'extincteurs automatiques à eau.

Les résultats obtenus lors de cette tournée indiquent que le nombre de municipalités qui participaient au programme de formation des pompiers est passé de 59 à 113, alors que le nombre de municipalités qui avaient adopté un règlement sur l'avertisseur de fumée est passé de 91 à 140 dans les MRC visitées.

Étant donné le succès de cette première tournée, l'UMRCQ a demandé au Ministère d'étendre la tournée à 50 autres MRC en 1987.

Par ailleurs, pour les municipalités de plus de 5 000 habitants, les directeurs généraux de 56 municipalités ont été sollicités par lettre, après une intervention effectuée auprès des chefs pompiers. De même, des visites personnalisées pour inviter ces municipalités à mettre sur pied un plan de réduction de leurs pertes ont été effectuées.

À ces deux interventions majeures s'ajoute la publication d'articles dans des médias spécialisés rejoignant les élus/es pour compléter l'information sur les mesures efficaces en matière de prévention.

Quarante-quatre autres interventions à la suite d'un incendie majeur ou d'un décès ont été réalisées auprès des élus/es pour leur rappeler la nécessité du règlement sur l'avertisseur de fumée ou des mesures de prévention des pertes matérielles.

En plus de la tournée des MRC, il y a eu participation à six rencontres régionales organisées par les associations du milieu de la sécurité-incendie pour les informer et les sensibiliser aux mesures à prendre pour réduire les pertes. Une participation aux différents congrès a aussi permis de rejoindre les responsables des services d'incendies. Le tout a été complété par la diffusion du bulletin *Muni-Express* et

de lettres d'information. Des relations étroites ont aussi été maintenues avec les associations du milieu de l'incendie.

Enfin, une banque de données est tenue à jour pour connaître l'évolution de l'implantation des mesures de réduction des pertes dans l'ensemble des municipalités du Québec. Les résultats indiquent que 27 % des municipalités au Québec ont au moins un ou plusieurs pompiers engagés dans le programme de formation; par ailleurs, 23 % des municipalités ont adopté le règlement sur l'avertisseur de fumée. Quant à l'implantation du numéro de téléphone d'urgence 911, deux pour cent des municipalités l'ont adopté protégeant ainsi 35 % de la population.

Formation du personnel des services d'incendie

Implantation du programme d'études pour les pompiers

Des accords avec le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, le ministère de l'Éducation et avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ont entraîné la formation de 16 autres pompiers-instructeurs portant leur nombre à 166, répartis à travers la province; 136 de ces instructeurs ont été qualifiés dont 84 enseignent régulièrement. À la fin de février 1987, quelque 6 000 pompiers de 316 municipalités différentes étaient engagés dans le programme de formation.

Au cours de l'année 1986-1987, le service d'incendie de Hull a été le premier service à qualifier ses pompiers. Plus de 130 pompiers du Québec ont obtenu leur qualification; celle-ci comporte non seulement la certification des études de formation professionnelle, mais aussi la confirmation des expériences minimales au feu et en activités continues comme pompier et comme instructeur.

Un cours par correspondance à l'intention des pompiers volontaires non urbains a aussi été développé par la Direction des cours par correspondance du ministère de l'Éducation, à la demande et avec l'étroite collaboration de la Direction générale de la prévention des incendies.

Développement du programme pour les officiers

Il s'agit ici de l'élaboration du programme d'études destiné aux officiers et directeurs de service d'incendie préparé par le cégep Montmorency-Laval, assisté par la Direction générale de la prévention des incendies. Le programme a été validé par différents intervenants, élus/es, fonctionnaires du milieu et organismes impliqués.

Les exigences professionnelles relatives à la formation des officiers ont été finalisées et seront publiées au cours de l'automne 1987.

De plus, un professionnel de la DGPI a participé à une mission à Phoenix en Arizona pour recueillir des informations sur l'utilisation d'équipements de simulation dans le cadre du programme québécois de formation des effectifs des services d'incendie. Enfin, une entente a été conclue avec les services d'incendies de France pour des échanges d'informations et d'expertises concernant les modèles et les logiciels de simulation, notamment dans l'établissement de plans d'intervention.

Perfectionnement permanent

Les connaissances des services d'incendie sur les derniers développements technologiques en matière de sécurité-incendie ont été mises à jour par la diffusion de six dossiers techniques préparés par la DGPI.

Visites préventives

Quarante rencontres régionales de formation ont été organisées dans le but d'habiliter les pompiers à faire des visites préventives dans leur municipalité respective. Quelque 2 000 guides de visites de prévention ont été distribués. Une entente a été conclue avec Les publications du Québec pour rendre disponible le formulaire des visites de prévention et l'on a enregistré quelque 50 000 exemplaires vendus.

Installation généralisée de l'avertisseur de fumée

En mai 1986, un sondage indiquait que 82 % des familles québécoises avaient un avertisseur de fumée. De plus, nos statistiques sur les pertes de vie nous démontraient qu'en 1986 près de 9 % des avertisseurs n'étaient pas en état de fonctionner lors d'incendies mortels. Deux actions majeures ont été réalisées pour améliorer cette situation.

Une implication du Groupe Desjardins assurances générales à la promotion de la prévention des incendies a permis la réalisation d'une vaste campagne sur l'avertisseur de fumée intitulée: Vérifiez votre avertisseur de fumée régulièrement. Au cours de cette campagne, 25 équipes ont été mises sur pied pour s'assurer, *via* l'Association des communicateurs municipaux du Québec et l'Association des chefs de service d'incendie du Québec, de la collaboration des médias à la diffusion des messages publicitaires. Six cent cinquante services d'incendie ont commandé du matériel soit: 1 500 panneaux publicitaires, deux millions de feuillets et 15 000 affiches. Une participation active de l'Association des chefs de service d'incendie du Québec et de l'Association des chefs de police et pompiers du Québec a permis

d'atteindre un tel niveau de participation. La Régie des rentes du Québec, le ministère du Travail, le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu ainsi que la Société d'habitation du Québec ont joint leurs efforts pour assurer la diffusion de quelque 2,5 millions de feuillets aux familles québécoises.

Enfin, l'équivalent de quelque 2 millions $ en publicité a été obtenu gracieusement des médias électroniques et écrits ainsi que des propriétaires de panneaux publicitaires. Le Bureau d'assurance du Canada a réalisé une campagne de rappel, de janvier à mars, sur la responsabilité des consommateurs/trices d'acquérir leur avertisseur de fumée et de l'entretenir. Quelque 800 000 feuillets d'information ont aussi été distribués aux citoyens/nes dans les municipalités cibles. En complément, une intervention de sensibilisation auprès des employés/es de la fonction publique québécoise sur l'avertisseur de fumée a été jumelée à une collecte de fonds pour l'Organisation des Grands-Brûlés du Québec. La participation des syndicats est notamment à souligner.

Un sondage réalisé après ces deux activités indique que près de 50 % des gens interrogés ont déclaré avoir vérifié leur avertisseur de fumée. De plus, on note un accroissement de 2 % des familles s'étant procuré un avertisseur de fumée.

Parallèlement à cette intervention auprès du grand public, l'adoption par les municipalités d'un règlement sur l'avertisseur de fumée a continué de faire des progrès. La sollicitation des municipalités lors des tournées de MRC, les interventions lorsqu'il y a des incendies mortels, des rencontres personnalisées avec des élus/es, des responsables de service d'incendie et des directeurs généraux, ont fait passer le nombre de municipalités ayant un tel règlement de 306 à 350.

Communication rapide avec le service d'incendie

Alors que les municipalités dépensent près de 250 millions $ annuellement pour fournir les services d'incendie à leur population, il n'y a que 47 % de la population qui est en mesure de nous donner, dans un délai de 10 secondes, le numéro de téléphone d'urgence de son service d'incendie.

En plus de la sensibilisation des services d'incendie et des municipalités sur la nécessité de mieux faire connaître le numéro de téléphone d'urgence de leur service d'incendie, plusieurs rencontres ont été réalisées avec les compagnies de téléphone et la Régie des services publics pour augmenter la disponibilité du service 911. Une entente est intervenue avec la compagnie Bell Canada pour faire connaître le service et des rencontres ont été effectuées auprès des élus/es des municipalités où le service 911 peut être installé, en particulier dans le territoire de la CRO et de la CUQ. Un sondage auprès du public a été réalisé quant à leur perception de la nécessité du 911 et au prix qu'il est prêt à payer pour ce service.

La compagnie Québec-Téléphone a décidé de développer des propositions pour augmenter l'accessibilité du 911 à ses abonnés/es et Bell Canada a confirmé la mise sur pied d'un plan pour augmenter l'accessibilité du 911 à ses abonnés/es et aux municipalités.

Une rencontre de coordination avec le ministère de la Justice, le ministère des Affaires sociales et les services ambulanciers a été tenue pour faire connaître l'état de la situation. L'Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ), sensibilisée à la question, est intervenue auprès des différentes compagnies de téléphone pour souligner la nécessité de rendre accessible le service 911 dans les meilleurs délais.

Réalisation de plans d'intervention et de plans d'assistance mutuelle

Il y a eu réimpression du *Guide de préparation d'un plan d'intervention* et quelque 1 000 exemplaires ont été distribués aux municipalités les plus populeuses.

Environ 700 pochettes d'information pour les différentes formes d'ententes intermunicipales ont été distribuées. Huit rencontres d'information ont été réalisées dans les municipalités pour la mise sur pied d'un plan d'assistance mutuelle.

Installation d'extincteurs automatiques

À l'instigation de la DGPI, la Corporation des maîtres-entrepreneurs en installations contre l'incendie a mis sur pied un programme de promotion de l'installation des extincteurs automatiques auprès des entreprises du Québec. Un plan de promotion réalisé par la Direction des communications a été soumis à cette fin à la Corporation.

Un plan d'ensemble pour l'implantation des extincteurs automatiques dans les bâtiments importants a été développé et est en voie de réalisation. Une étude sur les mesures d'équivalence obtenues par les extincteurs automatiques a été réalisée. Un règlement-guide à l'intention des municipalités pour l'installation d'extincteurs automatiques est en préparation.

Une action a été entreprise avec le support de l'Association des commissaires d'incendie du Canada auprès des organismes tant provinciaux que nationaux pour préparer des normes de construction de bâtiments qui permettraient d'étendre à d'autres catégories de bâtiments l'installation d'extincteurs automatiques.

Une entente est intervenue avec le Bureau de normalisation du Québec pour que celui-ci offre un service de certification des installations en vue d'assurer la fiabilité de ces systèmes.

Deux projets ont été amorcés avec des municipalités pour l'installation d'extincteurs automatiques dans un quartier; dans un premier cas, pour l'ensemble d'un développement résidentiel, dans un second, pour un quartier à bâtiments contigus, donc à risques élevés.

Activités complémentaires

Prévention des incendies volontaires

La DGPI fait partie du Comité de prévention des incendies volontaires qui a été mis sur pied pour l'étude et la préparation de programme de prévention des incendies volontaires. Elle a ainsi collaboré à une étude intitulée: *L'incendie d'origine volontaire au Québec: un problème de jeunes motivés par la vengeance et le vandalisme* et a participé activement au colloque de la région 03 sur la prévention du crime. Une assistance à l'Association des services investigateurs d'incendie a été fournie pour établir un mécanisme d'information sur les enquêtes auprès des membres et assurer la promotion de cette association auprès des services d'incendie.

La direction s'est aussi engagée dans un programme de prévention des incendies avec le Commissariat des incendies de la ville de Québec en vue de concevoir une méthodologie d'intervention auprès des jeunes impliqués dans les incendies.

Il faut rappeler que les incendies d'origine volontaire occasionnent quelque 30 % des pertes matérielles et près de 10 % des pertes en vies humaines.

Prévention des incendies d'origine électrique

Les incendies attribuables à des défectuosités électriques représentent près de 32 % des pertes matérielles.

Le Comité regroupant les principaux intervenants en matière de sécurité en relation avec l'électricité a réalisé, avec la collaboration des services d'incendie, l'Association des chefs de service d'incendie du Québec et la Direction générale de la prévention des incendies, une campagne d'information sur les fusibles du type D ou P. Cette campagne bénéficiait de la collaboration des médias tant électroniques qu'écrits; elle comportait de plus la diffusion d'information par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu par l'annexion de feuillets aux chèques d'allocations familiales, ce qui a permis de rejoindre plus de 2 millions de foyers, et la diffusion par les services d'incendie d'un million de feuillets.

Une investigation systématique des incendies d'origine électrique est en voie de réalisation par l'Association canadienne de normalisation dans 18 municipalités de la région de Montréal.

Éducation à la sécurité-incendie

Le public

L'objectif d'éducation du public à la sécurité-incendie a donné lieu au dépôt d'un plan d'action. De plus, une consultation est en voie de réalisation auprès des principaux intervenants. Plusieurs activités de presse ont été réalisées par la Direction des communications du Ministère pour informer le public sur la prévention des incendies et une action d'éducation préventive concernant la composition des tissus des vêtements d'enfants, en collaboration avec l'Association des chefs de services d'incendie du Québec et Corporations et Consommation Canada, a été entreprise auprès du grand public.

Les jeunes

Une politique en matière d'éducation des jeunes a été élaborée et mise en oeuvre. Une vidéocassette sur les comportements à adopter en cas d'incendie a été produite pour les jeunes de quatre à huit ans et une entente a été conclue avec Radio-Québec pour sa distribution.

La Direction générale de la prévention des incendies a participé aux congrès de l'Association des chefs de service d'incendie, de l'Association des enseignants du préscolaire et au Salon international de l'Enfant-Roi pour faire connaître la vidéocassette ainsi que le guide pédagogique imprimé à 12 000 exemplaires qui l'accompagne.

Une assistance technique a été fournie à un producteur privé pour l'édition d'un cahier à colorier destiné à l'éducation des jeunes et un concours de dessin a été réalisé en collaboration avec la Direction des communications et la compagnie Les Coopérants assurances générales pour atteindre plus de 4 000 jeunes.

Assistance technique et matérielle

La Direction générale de la prévention des incendies offre une assistance technique et matérielle pour que les municipalités puissent prendre en charge leur sécurité-incendie.

Une collection de huit guides techniques a été développée au cours des deux dernières années; une seconde collection, comptant quatre règlements-guides, est maintenant disposible dans les municipalités.

La Direction a aussi fourni quelque 4 800 assistances techniques aux services d'incendie et autres intéressés en matière de sécurité-incendie. De plus, elle a répondu à diverses demandes de matériel promotionnel et d'études pour l'amélioration du service d'incendie des municipalités.

En plus des guides, des règlements-guides et de l'assistance personnalisée, la Direction publie, en collaboration avec Les Publications du Québec, des normes et des manuels nécessaires à l'application des codes du bâtiment.

Du côté de la traduction, il y a eu révision complète d'un cours concernant les installateurs de systèmes d'alarme.

Statistiques

Afin de maintenir une banque de données sur les circonstances et les causes des incendies au Québec, 23 000 rapports provenant de quelque 1 600 sources (services d'incendie, milieu des assurances, etc.) ont été traités pour amener la préparation de 14 359 dossiers d'incendies.

Un rapport annuel intitulé *L'incendie au Québec en 1985* a été publié et a fourni, tant aux autorités gouvernementales qu'à celles d'organismes impliqués en sécurité-incendie et aux municipalités, les éléments d'information sur les orientations à privilégier pour la préparation de politiques préventives.

De plus, un rapport trimestriel est expédié aux municipalités de 5 000 habitants et plus sur le nombre et les caractéristiques de leurs incendies, tant à des fins de rétroaction que de vérification de l'information.

Un répertoire des services municipaux d'incendie a été diffusé à 5 000 exemplaires dans le milieu de l'incendie et des assureurs.

Enfin, un rapport sur les victimes de l'incendie en 1985 et un autre sur les victimes de l'incendie en 1986, ainsi qu'un rapport d'analyse sur les trois principales causes d'incendie, ont été réalisés.

Ministère des
Affaires municipales